

# Vivre à Crespières

Le bulletin municipal

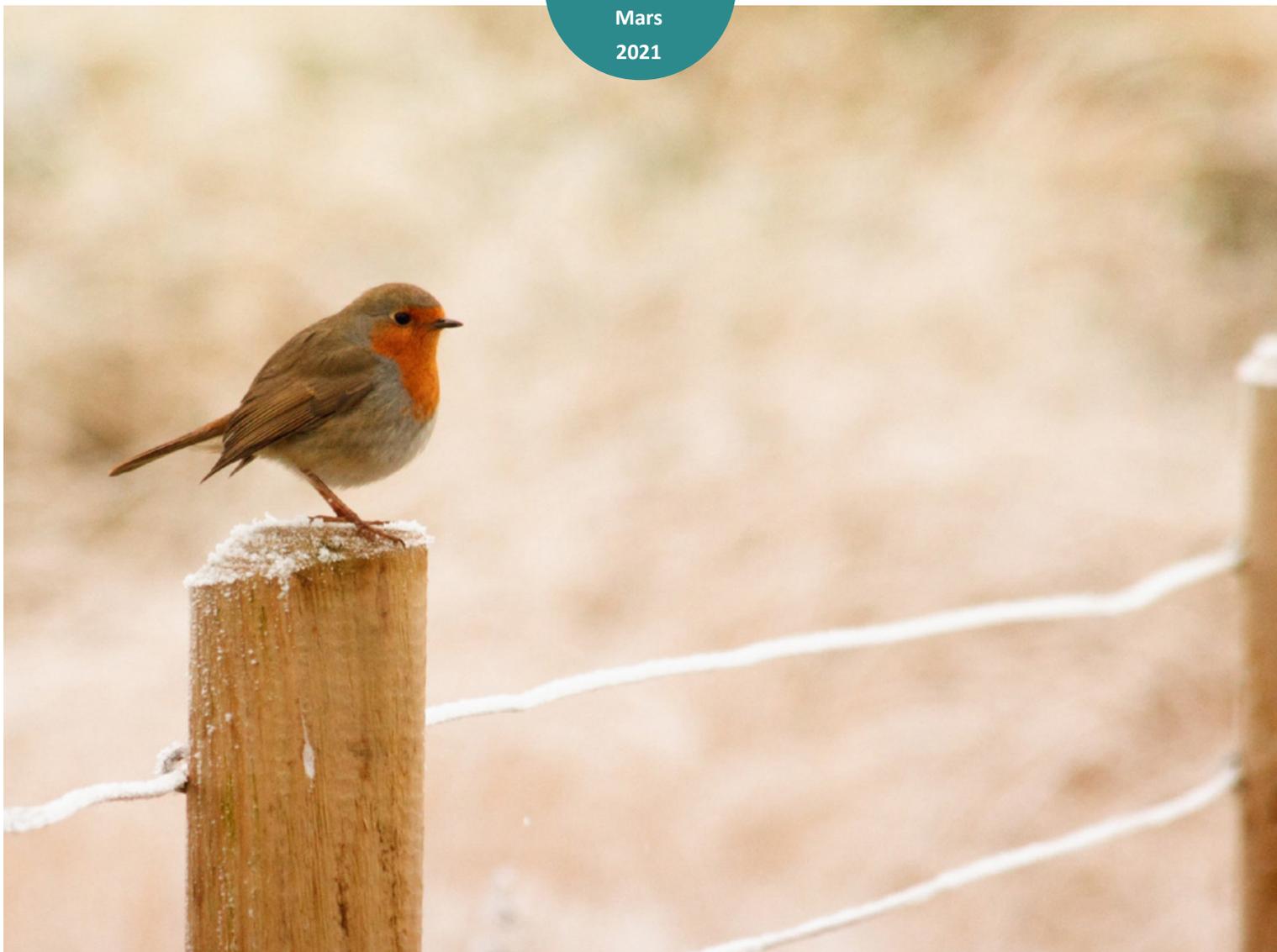
n°48

Janvier

Février

Mars

2021



Maison Pluridisciplinaire de Santé (p. 4)

Le Comité Consultatif est lancé (p. 19)

Je me souviens : Pierre nous raconte,  
les commerces de Crespières (p. 24)



## Sommaire

### Vie du village

Population crespéroise au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.....	3
Effectifs de l'école .....	3
Domaine de la Favière, MPS, Pharmacie : des projets majeurs pour le village .....	4
L'avenir de la pharmacie Lacroix .....	9
Etat du raccordement de la fibre à Crespières.....	9

### Urbanisme

Retour sur la transformation de notre éclairage public (LED) .....	10
Révision du PLU .....	11
Les travaux sur la RD 307.....	11

### Environnement

L'eau potable à Crespières.....	12
Votre Mairie s'engage en faveur d'une réduction des déchets .....	14
Raymond Grandin, un jardinier hors pair .....	16
Profitez de l'hiver pour préparer votre tondeuse au mulching.....	17
Troc de plantes .....	18

### Mobilités

Téléchargez l'application Alizé et rechargez !.....	18
---	----

### Vie citoyenne

Le Comité Consultatif est lancé .....	19
Le Conseil Municipal des Enfants devient réalité .....	20

### Jeunesse

Inscription à l'école, enfants nés en 2018.....	21
Reprise de la piscine à l'école .....	21
Le spectacle de Noël pour les maternelles .....	21
Noël à l'accueil des loisirs .....	21

### Patrimoine

Notre cimetière : un patrimoine intemporel.....	22
---	----

### Histoire

Je me souviens : Pierre nous raconte, les commerces de Crespières .....	24
Je me souviens : du téléphone automatique à la fibre .....	27

### CCAS

Le CCAS reprend ses fonctions .....	28
Et si l'on continuait de converser malgré l'éloignement.....	28
La téléassistance .....	28
Mon département des Yvelines à portée de clic.....	29

### Associations

Les associations face à la crise sani-	
--	--

## L'édito du Maire

Chères Crespéroises, chers Crespérois,

Enfin, 2020 n'est plus. 2020 « annus horribilis ». Cette citation latine est devenue célèbre lorsque la Reine d'Angleterre l'exprima en 1992. Elle évoquait une année qui fut un cumul de problèmes familiaux. Victor Hugo en 1872 écrivait « L'Année Terrible », évoquant la guerre de 1871 et la guerre civile à Paris. Si courtes et pourtant dramatiquement meurtrières. Ceci pour montrer que chacun juge de l'importance des faits par sa propre perception de la gravité. Que gardera l'histoire de cette année 2020 ? Comment les historiens jugeront nos décideurs ? J'avoue ne pas avoir la réponse et peut-être plus que la situation sanitaire actuelle, c'est l'après « social » qui me préoccupe davantage. J'ai une grosse pensée pour ceux qui ne sont pas visibles, ceux qui n'entrent pas dans les critères des aides ou qui ne sont pas éligibles au droit du chômage. La France se relèvera comme elle l'a toujours fait. La note est élevée, très élevée. Oubliés les 3% de déficit annuel, oubliée la rigueur budgétaire. Par la force des choses ?

taire .....	30
La magie de Noël avec l'AIPEC .....	31
Jumelage du Pays de Gallie : finale de nos événements sportifs .....	32
Bibliothèque de Crespières .....	33

### Santé

Pourquoi un vaccin contre la COVID 19 ?.....	34
Le cabinet d'ostéopathie fête ses 5 ans.....	36
Des massages pour le corps et l'esprit... 36	

### Economie locale

Zen.r.ji .....	37
La Caverne des Artistes .....	37
Femmes des Territoires Grand Ouest Versailles.....	38
Aureglia et Fils .....	38

### Vie municipale

Des élues au Sénat .....	39
--------------------------	----

### Informations pratiques et administratives

Etat civil .....	39
Agenda .....	40
Collecte des encombrants .....	40
Collecte des déchets verts.....	40
Consultations juridiques.....	40
La mairie en pratique .....	40



Probablement, mais j'ai appris qu'en ce bas monde rien n'est gratuit. 2021, je veux le croire, sera l'année de l'espoir, de la reconstruction et ce même si nous savons que les 6 premiers mois auront la saveur acide du présent. A tous, du fond du cœur, je renouvelle mes vœux les plus sincères.

*« Le pessimisme de la connaissance n'empêche pas l'optimisme de la volonté. »*

Bonne lecture.

Adriano Ballarin

Directeur de la publication : A. Ballarin  
Comité de relecture et mise en page :  
Commission Communication

## Population crespéroise au 1<sup>er</sup> janvier 2021

L'INSEE a porté à notre connaissance les chiffres relatifs à la population légale de notre commune tels qu'ils ressortent du recensement de la population. Ces chiffres font suite à l'enquête de recensement réalisée en janvier et février 2020.

Population municipale : .....1641

Population comptée à part : .....62

Population totale : .....1703

La population « comptée à part » comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre

commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune ; mais aussi les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (établissement privé ou public de santé, maison de retraite, foyers, résidences sociales, communautés religieuses, établissements militaires).

A titre indicatif, en 2007, la population crespéroise était de 1657 habitants (source INSEE).

Adriano Ballarin

## Quand évolution des effectifs de l'école rime avec renouvellement de la population

Depuis de nombreuses années, l'équipe municipale est très attentive à l'évolution du nombre d'enfants inscrits à l'école de Crespières. Chaque année, en début d'année civile, l'Inspection d'Académie nous demande nos prévisions pour la rentrée scolaire suivante. Le Ministère de l'Éducation souhaite adapter au plus près le nombre d'enseignants et donc le nombre de classes dont nous aurons besoin pour le mois de septembre suivant.

**C'est un exercice important pour Crespières car c'est à ce moment-là que l'ouverture ou la fermeture de poste d'enseignant et donc de classe se décide.**

Comme vous l'imaginez, le nombre d'élèves chaque année est très dépendant des ventes des logements et aussi de la création de nouvelles constructions.

Ainsi, l'arrivée des familles de la Résidence des Trois Tilleuls a permis il y a 3 ans d'ouvrir une classe de maternelle qui avait été fermée. Avec près de 30 enfants inscrits en petite section de maternelle, c'était indispensable. Dans le même temps en élémentaire, certaines classes affichant à peine 16 élèves, l'Inspection d'Académie a alors décidé de fermer une classe sur ce niveau. Nous sommes dans cette situation depuis, avec 7 classes entre la maternelle et l'école élémentaire avec donc 7 enseignants temps plein pour 8 niveaux de classes. L'équipe enseignante a choisi cette année encore que 6 classes soient en doubles niveaux pour permettre un nombre d'élèves plus équilibré pour chaque enseignant.

Pour notre village, il est fondamental de maintenir ce nombre de classes et de tenter de retrouver les 8 classes qui couvrent chaque niveau de la maternelle à la primaire. Un village sans école est un village qui risque de perdre son dynamisme et ne plus attirer de nouvelles familles et progressivement perdre sa population.

Les Crespérois se plaisent dans leur village avec son école, sa micro-crèche, ses commerces et cet environnement que beaucoup nous envie. Aussi, les enfants grandissent mais les familles restent et accueillent avec joie le week-end leurs ados puis leurs jeunes adultes.

Pour renouveler l'arrivée de nouvelles familles avec de jeunes enfants, depuis plusieurs années, les municipalités successives ont cherché à augmenter l'offre de logements sur Crespières. Ainsi, pour permettre d'accueillir de nouveaux primo-accédants, nous avons accepté sur le futur Domaine de la Favière la construction de « maisons de ville » d'un étage, composées d'appartements. Nous espérons que cela permettra l'arrivée de jeunes couples qui se plairont à Crespières et souhaiteront y rester. L'appartement devenant trop petit, ils trouveront peut-être sur Crespières une maison devenue trop grande pour d'autres. Ce serait un « turn over » bénéfique pour tous, pour le village et pour l'école.

Cette année, les 172 enfants inscrits ne nous permettront vraisemblablement pas d'obtenir l'ouverture de la classe manquante pour septembre 2021. En revanche, le projet du Domaine de la Favière, nous l'espérons, évitera dans un premier temps une perte d'une nouvelle classe et avec une augmentation des effectifs de notre école, la récupération de la 8<sup>ème</sup> classe. L'école Emilie du Châtelet dispose de 9 salles de classe dont 2 sont aujourd'hui utilisées uniquement pour l'étude du soir. La cantine a été agrandie en 2016 pour permettre aux plus jeunes de prendre le temps de déjeuner et de doubler l'espace pour cette pause méridienne. Toutes les conditions sont donc remplies au niveau de nos capacités scolaires pour accueillir plus d'élèves.

### NOMBRE D'ÉLÈVES PAR NIVEAU RENTRÉE 2020

Maternelle	Elémentaire
14 en Petite Section	28 en CP
17 en Moyenne Section	23 en CE1
30 en Grande Section	16 en CE2
	28 en CM1
	16 en CM2

*Des effectifs scolaires qui suivent la natalité et les ventes immobilières.*

Agnès Tabary

Pour la Commission  
Enfance, Jeunesse et Scolaire

# DOMAINE DE LA FAVIÈRE, MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ ET PHARMACIE

## Des projets majeurs pour le village

Par Agnès Tabary et Christian Bézard, Adjointes au Maire

### Le futur Domaine de la Favière sur le secteur des Mathurins

De nombreux projets ont été envisagés depuis plusieurs décennies par les mandatures successives sur cette zone : un lotissement pour les gendarmes, un hôtel de 50 chambres avec une zone d'activité artisanale...

Elle est située au nord-ouest du village sur la zone dite des « Mathurins ». Elle regroupe 5 parcelles entre la station essence et la rue d'Herbeville. Quatre sont privées et une appartient à la commune. Cette dernière a été acquise au cours de la précédente mandature afin de créer une réserve foncière et permettre à la commune la création d'un pôle santé en auto-financement sur une partie de ce terrain.

Nous avons mis en vente le reste du terrain et la Société Bouygues a souhaité acquérir cette parcelle. Son accès direct sur la RD 307 est en cours d'aménagement avec la réalisation d'un tourne à gauche. Cet élément routier est fondamental pour le projet. Il est financé à 70% par le Département, 15% par le promoteur du Domaine de la Favière et 15% par la Commune. Ce sera l'accès principal de ce nouveau quartier. Une sortie secondaire en voie douce permettra de rejoindre le centre village.

### Les enjeux du Domaine de la Favière :

Plusieurs enjeux sont liés à la création de ce nouveau quartier de Crespières.

- Développer une offre de logements adaptée à une population diversifiée, en particulier aux jeunes couples, avec des appartements dans des maisons de ville
- Respecter la densification de 18 logements à l'hectare imposée par le SCOT
- Intégrer l'opération dans son environnement avec l'aide d'un ingénieur paysagiste intervenant à toutes les phases de la conception du projet
- Maintenir et renforcer la présence d'espaces verts en conformité avec le PLU 2020
- Créer une « coulée verte » pour recueillir les eaux de pluie dans un réseau de noues végétalisées
- Encadrer et sécuriser le réseau viaire et aménager des liaisons douces au sein même du site et alentour



## Conception : des maisons et un hameau

Le Domaine sera composé de maisons individuelles entourant un hameau de maisons de ville d'un étage. Celles-ci seront composées d'appartements avec des espaces extérieurs généreux et ouverts.

Les 15 maisons individuelles de type T5 et T6 d'une superficie allant de 105 à 150 m<sup>2</sup> posséderont de beaux jardins de 440 à 900 m<sup>2</sup> qui seront plantés de haies séparatives et d'arbres fruitiers ou d'ornement. L'implantation des constructions a été imposée en bordure de rue afin de laisser libres les fonds de parcelle.

Les 32 appartements de 3 ou 4 pièces seront organisés en hameau central derrière la future Maison Pluridisciplinaire de Santé qui fera écran sonore et visuel par rapport à la RD 307. Une petite place centrale très végétalisée animera ce hameau.

Bouygues a déposé son permis APD en décembre 2019. L'équipe municipale dédiée accompagnée de M. Le Maire a bataillé pendant plus de 10 mois avec le promoteur afin d'obtenir un projet cohérent et respectueux de nos exigences. Le permis définitif a été validé par le service instructeur le 29 septembre 2020.

## La végétalisation

L'aménagement paysagé étant un élément clé du projet, la société LAND'ACT (Co-traitant de Bouygues) a participé à sa conception en collaboration étroite avec l'équipe municipale précédente et notre ingénieur paysagiste.

Une trame verte (pour le traitement des végétaux) et bleue (pour le traitement de l'eau) contribueront à la qualité du cadre de vie des futurs habitants.

Un soin particulier a été apporté pour minimiser l'impact de la voirie et du stationnement nécessaires. Le choix d'essences particulières et adaptées a été complété par des places de parking perméables.

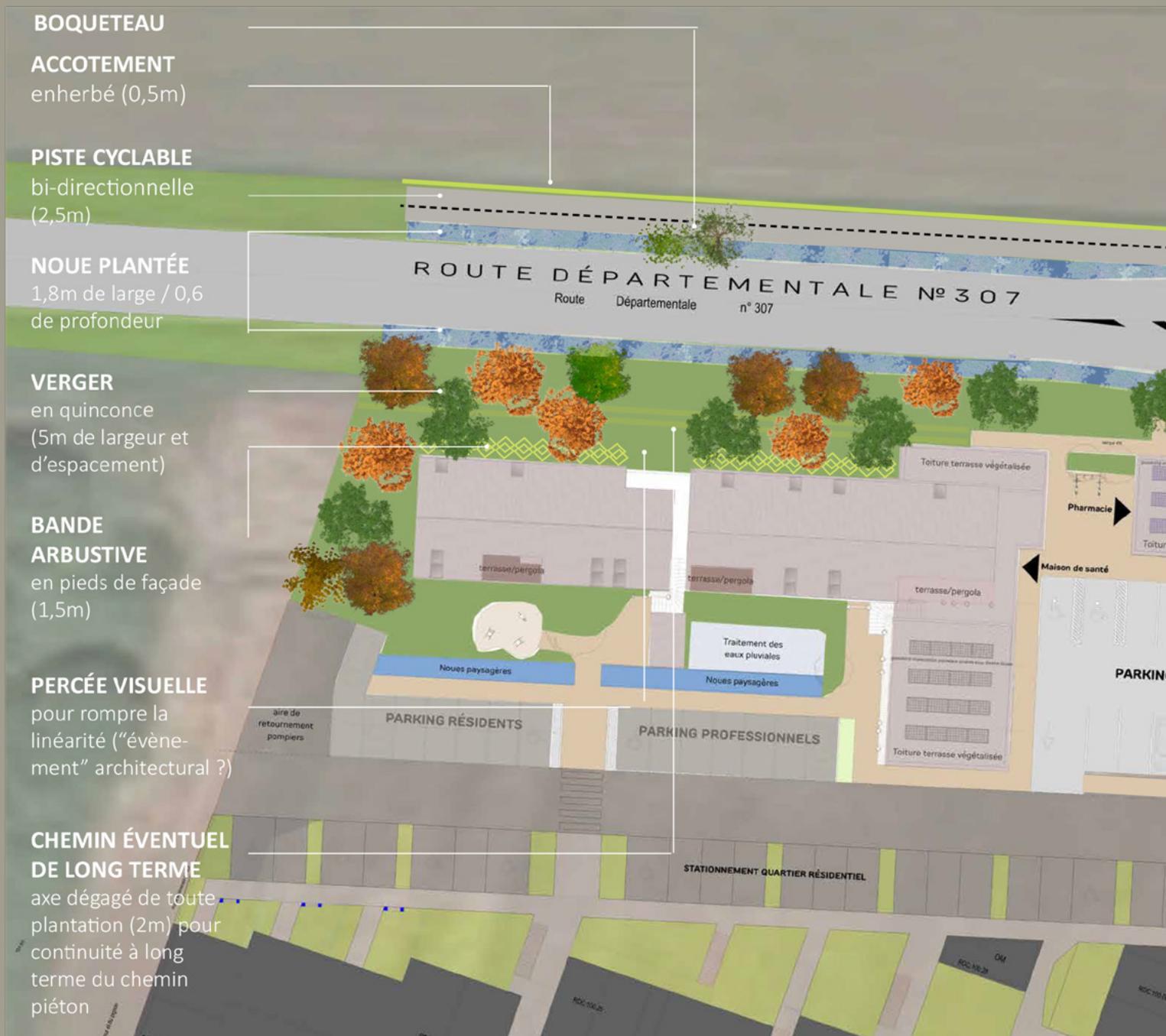
Il y aura donc la plantation d'arbres remarquables à hautes tiges aux points clés du site et une végétalisation basse et vivace aux pieds des arbres.

La création d'une noue paysagère a été imposée infiltrant les eaux de pluie, accompagnant le linéaire de voirie d'une diversité de plantations et marquant la limite avec les jardins. Ces noues seront rythmées par une ponctuation d'arbustes et bordées d'une ligne de graminées.

La placette centrale du hameau sera ouverte pour permettre un espace harmonieux avec des devants ouverts des maisons. La légère déclivité maximisera l'infiltration des eaux de pluie et apportera une diversité végétale persistante d'entretien facile. L'aménagement de cet espace commun sera propice au développement de liens sociaux à l'échelle de la résidence.

Pour les maisons individuelles, la partie ouverte sur rue sera plantée en léger dénivelé. Elle marquera les différentes zones tout en préservant l'intimité des habitants. A l'arrière des maisons, l'engazonnement des jardins privés, la plantation d'un ou deux arbres fruitiers et d'ornement ainsi que d'une double haie permettra d'harmoniser ces nouvelles constructions avec les constructions existantes.





## La Maison Pluridisciplinaire de Santé (MPS)

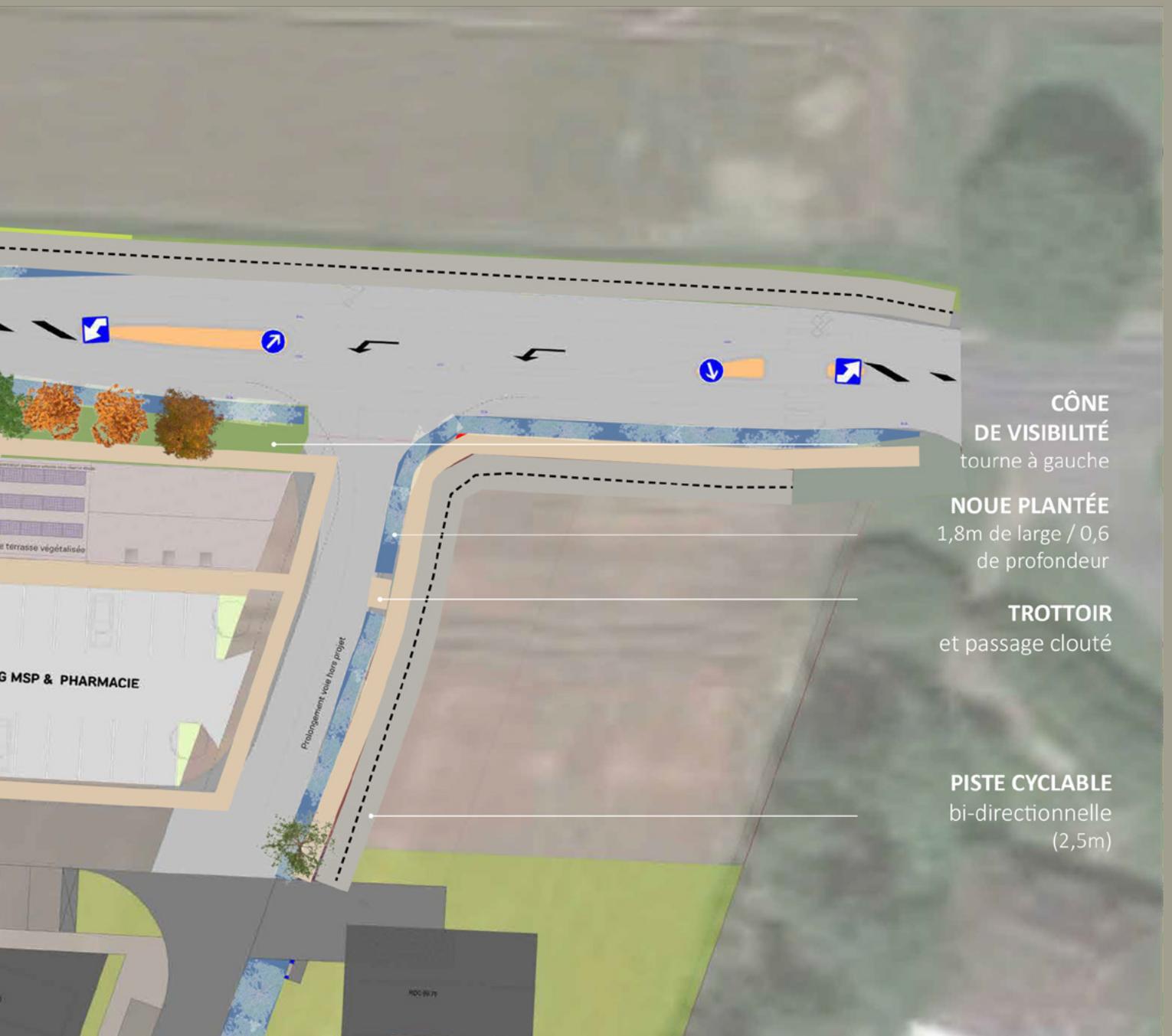
Ce projet est une conséquence de la désertification médicale que nous avons déjà constatée il y a 7 ans et qui s'accroît sur notre territoire mais aussi sur tout le département des Yvelines.

D'autre part, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui régit notre Communauté de Communes Gally-Mauldre a identifié Crespières comme troisième pôle de Santé pour notre Communauté de Communes avec Saint-Nom-la-Bretèche et Maule.

La vente du terrain communal des Mathurins, nous permettra d'auto-financer cette construction nécessaire à tous. Accompagnés de l'ingénieur paysagiste, nous avons fait un appel d'offre à la fin du mandat précédent pour choisir l'architecte qui prendra en charge cette opération. L'atelier Mouriès-Martin a été retenu par la mairie.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de plain-pied permettant d'accueillir la Maison Pluridisciplinaire de Santé (MPS) et d'un étage partiel avec 5 logements locatifs sociaux : un T4, deux T3 et deux studios. Sur Crespières, nous avons une demande pour ce type de logement en particulier pour des employés municipaux et des stagiaires en santé.

La MPS sera composée de 3 cabinets médicaux dont un cabinet de pédiatre, d'un pôle de kinésithérapie, d'un cabinet dentaire et d'autres cabinets paramédicaux (infirmières, ostéopathe, diététicienne, podologue, sage-femme...). Tout le personnel de Santé a déjà rencontré l'architecte pour expliquer en détail ses besoins.



**CÔNE  
DE VISIBILITÉ**  
tourne à gauche

**NOUE PLANTÉE**  
1,8m de large / 0,6  
de profondeur

**TROTTOIR**  
et passage clouté

**PISTE CYCLABLE**  
bi-directionnelle  
(2,5m)

A l'étage, un des studios sera réservé à l'utilisation des futurs internes en médecine pour leur offrir la possibilité de logement lors de leur vacation.

Une attention particulière sera apportée à l'isolation thermique et acoustique pour permettre à chacun un travail dans les meilleures conditions. La production de chaleur et la climatisation du site seront assurées par une installation capable de produire simultanément du chaud et du froid sur les terminaux. Ce type de chauffage/climatisation à double-flux sera très économique en énergie et confortable à l'usage.

Ce bâtiment important sera implanté avec un retrait par rapport à la RD 307 ce qui facilitera la végétalisation de l'ensemble à cet emplacement stratégique d'entrée de village.

Côté Nord, le long de la RD 307 une noue sera plantée de vivaces. Un verger en quinconce et une bande arbustive en pied de façade compléteront la bordure de route et de parcelle.

Côté Ouest, une bande de 10 mètres prolongera le verger jusqu'au Domaine de la Favière.

Côté Sud, la MPS donnera sur un jardin paysagé avec des noues végétalisées. Les différents cabinets donneront de ce côté. Ils profiteront du calme et d'un environnement privilégié. L'accès des logements se fera par l'arrière du bâtiment. Ils bénéficieront de terrasses sur ce jardin. Les parkings professionnels et résidents seront perméables et végétalisés.

Mais ce projet est à l'arrêt pour le moment car nous ne pouvons avancer plus loin sans l'achat définitif du terrain communal par Bouygues.

## La Pharmacie

Notre pharmacie est en danger depuis les nouvelles normes d'accessibilité qui lui sont imposées et qu'elle ne peut pas appliquer dans son local actuel. De plus, son isolement et le départ de notre médecin généraliste ont entraîné une baisse de son activité. Le projet de se délocaliser sur la RD307 à proximité immédiate de la MPS est donc une question cruciale pour notre pharmacien. De mois en mois, les choses deviennent de plus en plus difficiles pour lui et sans ce changement de localisation rapide, il devra fermer son officine. Cela devient donc très urgent pour lui comme pour nous.

Pour la construction de son officine future, nous lui avons imposé le même choix d'architecte que pour la MPS afin de créer une harmonie entre notre bâtiment et la future pharmacie. C'est lui qui prendra en charge ce projet. Mais ces deux projets sont étroitement liés. Tant que nous ne pouvons débiter la MPS, la nouvelle pharmacie ne pourra pas être construite non plus.



## La ville en parle

LE COURRIER DES YVELINES  
MERCREDI 30 DÉCEMBRE 2020  
www.78actu.fr

37

### ■ CRESPIÈRES

# Une maison de santé et 47 nouveaux logements en projet



En haut, vue sur la maison de santé. En bas : plan des deux projets et les travaux en cours sur la RD307 à Crespières.

Des travaux sont en cours sur la RD 307 au niveau de Crespières. Le Département fait réaliser des aménagements pour sécuriser la circulation à vélo. Il prévoit également, à la demande de la municipalité, d'aménager

une voie centrale permettant de tourner à gauche lorsqu'on circule dans le sens Feucherolles - Mareil-sur-Mauldre. Pour l'heure, ce nouveau carrefour ne mène qu'à un champ. Mais cet espace a vocation à

accueillir deux projets immobiliers : d'abord la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé en bord de RD 307. Ensuite, la sortie de terre par Bouygues Immobilier d'un lotissement de 47 nouveaux logements (32 logements collectifs intermédiaires et quinze maisons individuelles). « C'est la vente du terrain à Bouygues qui va nous permettre d'autofinancer la construction de la maison de santé », précise le maire, Adriano Ballarin.

La maison de santé est prévue pour être de plain-pied sur une surface de 500 m<sup>2</sup>. Elle doit accueillir divers professionnels de santé : médecins, pédiatre, dentiste, kiné, acupuncteur, podologue, chiropracteur, diététicienne, infirmière, ostéopathe... « Une pharmacie sera installée à côté, sur une surface de 186 m<sup>2</sup>, détaille le maire. Au-dessus de la maison

de santé, il y aura cinq logements sociaux (un T4, deux T3 et deux T1) destinés en priorité au personnel municipal. Nous réserverons un des studios pour accueillir un interne

de la maison médicale. »

Les travaux de la maison de santé devraient démarrer en juin prochain avec une livraison espérée fin 2022. « Elle est déjà pleine. Comme elle

est autofinancée, je revends les murs aux praticiens, ce qui les intéresse. C'est pour ça qu'ils veulent tous venir à Crespières. »

T.R.

## Le maire répond aux critiques

Le calendrier de réalisation de la maison de santé pourrait toutefois être bousculé si un recours contentieux était intenté par les auteurs des recours gracieux que le maire a rejetés récemment (ils ont deux mois pour le faire). « Ce n'est pas l'association de défense du site de Crespières (ADSC) qui a intenté un recours gracieux, mais son président en son nom ainsi que quatre autres personnes de l'ADSC de façon individuelle », précise le maire.

L'édile insiste par ailleurs sur le fait que le projet répond aux règles d'urbanisme de la communauté de communes Gally-Mauldre : « Nous sommes une des premières intercommunalités des Yvelines à avoir un schéma de cohérence territoriale qui s'impose au plan local d'urbanisme. Le Scot prévoit que la densité soit de 18 logements par hectare au minimum. La zone qui nous concerne a une surface de 2,6 ha. Y faire trente logements seulement ne permet pas de remplir cette obligation puisqu'on serait à 11,5 logements par hectare seulement. En revanche avec 47 logements on arrive à 18 logements par hectare. »

### 18 logements par hectare

« Crespières est traversée par deux départementales : la RD198 avec 4 500 voitures par jour et la RD307 avec 12 000, rétorque le maire. L'impact de 47 logements en dehors du village avec en plus le Département qui nous aménage un tourne-à-gauche pour entrer directement dans le lotissement sans passer par le village, est insignifiant. »

C'est pourquoi nous sommes passés à 47 logements, ce qui est dans les règles du Scot. La troisième phase est petite, je ne suis même pas sûr de la faire. »

### 240 arbres

L'édile estime que le permis de construire est légal et qu'il a été accepté par le centre d'instruction du droit des sols et que le projet a été entériné par l'architecte des bâtiments de France. « En plus, dans le projet, il est prévu la plantation de 240 arbres et d'une double haie tout autour du lotissement. »

Enfin sur la question de la circulation dans la rue d'Herbeville : « Il est prévu douze pavillons du côté de la rue d'Herbeville. Les autres seront derrière la maison de santé qui donne sur la RD307. Je ne vois pas pourquoi les futurs résidents traverseraient la résidence puis le centre de Crespières par la rue d'Herbeville pour se rendre à leur travail... »

## « UNE ATTAQUE AU CARACTÈRE RURAL »

Lembrey de Souza, président de l'ADSC, association locale d'usagers agréée créée en 1992 et qui regroupe une centaine d'adhérents, justifie son recours gracieux intenté le 16 novembre dernier contre le permis de construire accordé à Bouygues Immobilier en ces termes : « Nous avons consulté un avocat qui nous a confortés dans ce recours

gracieux. Pour nous, l'octroi de ce permis de construire le 21 septembre, jour du début de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme, est illégal. Le plan local d'urbanisme de Crespières en vigueur date de 2014 et prévoit pour cette zone une opération d'aménagement programmé de trente logements

maximum. » Le président estime par ailleurs que le projet de 47 logements avec 95 places de stationnement, constitue une « attaque au caractère rural » de la commune qui « perd ainsi de son charme ». Il s'inquiète enfin des conséquences du projet en termes de densité de circulation dans la rue d'Herbeville et dans le village.

## L'avenir de la pharmacie Lacroix

**Pour répondre aux écrits qui ont été diffusés récemment par certains, je tiens à revenir sur l'historique de mon arrivée à Crespières.**

La reprise de la pharmacie de Crespières en 2015 a été en grande partie motivée par le projet municipal de la création d'une maison pluridisciplinaire de santé avec la possibilité de transférer dans un local moderne, plus grand et adapté à la loi sur l'accessibilité des locaux accueillant du public.

Depuis plus de 10 ans, les pharmacies de petites tailles comme celle de Crespières ont tendance à disparaître car leur faible rentabilité les rend de moins en moins attractives. Les médias s'en font d'ailleurs régulièrement l'écho (10% des pharmacies ont fermé en 10 ans en France avec une accélération dans les dernières années).

La seule solution pour permettre à Crespières de conserver sa pharmacie est de la rendre plus compétitive en lui redonnant de la visibilité, du stationnement et un bâtiment aux normes d'accessibilité.

Avec une surface plus importante, de nouveaux services seront proposés.

Bien entendu, les services tels que la livraison aux personnes isolées ou ayant l'impossibilité de se déplacer, seront maintenus pour les habitants de Crespières.

Le projet de transfert a été retardé plusieurs fois depuis mon installation. Dans le même temps, les contraintes réglementaires, les mutations du métier et la désertification médicale n'ont de leur côté pas pris de retard dans notre région, bien au contraire ! L'équilibre économique de la pharmacie de Crespières est de plus en plus incertain malgré le soutien de la population.

Nous sommes arrivés à un stade où ce transfert a absolument besoin de se réaliser rapidement pour sauvegarder et continuer à vous proposer ce service.

Je me suis organisé pour financer entièrement les frais de construction du futur bâtiment de la pharmacie à côté de la maison pluridisciplinaire de santé. Cela représente un gros investissement financier de ma part, à la hauteur de mon engagement à Crespières depuis plus de 5 ans. Mon espoir est de pouvoir maintenir mon activité parmi vous, mais le temps est compté.

Damien Lacroix

## Etat du raccordement de la fibre à Crespières

Pour rappel, Yvelines Fibre, les sociétés TDF et Spie-Batignolles sont en charge de l'installation de la fibre sur notre commune.

Aujourd'hui, le déploiement de la fibre est réalisé à 99% depuis les chambres de tirages dans les rues de Crespières. Il reste 4 points d'intervention de génie civil où les fourreaux sont obstrués : rue de Moncel, rue de Paris, rue de la sablonnière et avenue du lac. Des équipes sont en intervention sur ces sites.

Les Nœuds de Raccordement Optique (NRO) du territoire sont connectés avec les deux armoires « fibre » de Crespières.

Un délai légal de carence de 3 mois est en cours et va permettre aux opérateurs de joindre les Crespiérois éligibles à la fibre. Ils proposeront des abonnements et un contrat d'installation de la fibre jusqu'à votre logement. Orange, Bouygues et SFR ont déjà signé une convention avec Yvelines Fibre et pourront utiliser le nouveau réseau. Free est en cours de discussion avec Yvelines Fibre.

Nous vous encourageons pendant

cette période à rester vigilant et à bien vérifier l'identité des personnes qui se présenteraient à votre domicile pour vous faire des propositions d'abonnement.

A noter que si votre logement est dans une copropriété ou s'il regroupe plus de 4 boîtes aux lettres différentes vous devez, ou le syndic qui vous représente doit, signer une convention avec SPIE auprès de Mme Chrystelle Flamand chargée des opérations pour devenir éligible à la fibre. (chrystelle.flamand@spie.com / 06 85 07 08 95).

A l'issue de ce délai légal, le raccordement de la fibre jusqu'à votre domicile et, la mise en service de votre abonnement seront réalisés par l'opérateur que vous aurez choisi.

Pour suivre l'évolution de la situation et de votre éligibilité rendez-vous sur le site d'Yvelines Fibre (yvelinesfibre.fr). Un film explicatif se trouve en bas de la page d'accueil. Si vous ne trouvez pas votre adresse sur le site, il est possible de se faire enregistrer sur le site au niveau de l'onglet :

« Mon adresse n'est pas référencée par Yvelines Fibre » Yvelines Fibre vous

contactera dès que vous serez éligible.

Cas particulier pour le hameau des Flambertins :

Les habitants des Flambertins seront raccordés comme prévu sur une extension de l'armoire « fibre » des Alluets-le-Roi. Mais au préalable, l'enfouissement indispensable des lignes électriques et téléphoniques doit être réalisé dans le hameau. Il est prévu pour mars 2021. Ensuite Yvelines Fibre procédera à des travaux de génie civil sur plus de 1km entre les Flambertins et les Alluets-le-Roi pour permettre le raccordement avec l'armoire « fibre » des Alluets. Le hameau des Flambertins sera éligible à la fibre d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

*Informations Yvelines-fibre, TDF du 23/11/2020.*

Agnès Tabary

Pour la Commission Communication



## Retour sur la transformation de notre éclairage public (LED)



Notre village est attrayant et ne laisse pas indifférent dès le premier regard.

L'absence de poteaux et de fils disgracieux en est l'une des principales raisons.

L'enfouissement des réseaux et la pose de candélabres dans notre commune, entrepris par les équipes municipales précédentes, ont été intensifiés sans discontinuité depuis 2014.

### Méthodologie et choix

Un programme général d'enfouissement des réseaux a été initié à cette période et mis en place pour 6 ans.

Le choix d'un modèle de candélabre a été retenu pour l'ensemble du village, créant ainsi une belle homogénéité.

Dans chaque rue impliquée par des travaux, une réunion publique a été mise en place pour les riverains afin d'échanger sur les particularités rencontrées.



### Phase Administrative

Notre commune appartient au syndicat du SIRE « Syndicat Intercommunal d'électricité de la Région de Villennes sur Seine ». Celui-ci est chargé de recenser les travaux de chaque commune et de servir d'interface entre la commune, le bureau d'étude et le SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines).

Ce syndicat regroupe les communes d'Aigremont, Morainvilliers, Davron, et d'autres communes rattachées à GPSO (Grand Paris Seine et Oise). Actuellement, le bureau d'étude en place est l'entreprise EVA située à Morainvilliers.

Ce bureau d'étude (choisi par appel d'offre) au sein du syndicat, est chargé de mettre en place un contrat cadre après appel à projet et de sélectionner 3 ou 4 entreprises de travaux de génie civil, d'électricité et d'éclairage public.

Il réalise ensuite les études tech-

niques, et se met en relation avec tous les concessionnaires (Enedis, Orange, Suez, Gaz de France, etc.) afin de mettre en place les marchés subséquents.

### Phase travaux

Ensuite les travaux sont mis en chantier dans chaque commune et sont suivis par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage chaque semaine par une réunion sur site.

### Financement

Le syndicat s'occupe également de la gestion financière.

Une recherche est faite chaque année auprès des banques pour emprunter aux meilleures conditions le montant des travaux à mettre en place pour les communes.

Ce syndicat est fiscalisé, il apparaît chaque année dans la rubrique syndicat de votre feuille d'impôt.

Nous nous employons à ne pas faire varier cette fiscalisation de façon trop importante malgré l'ensemble des travaux réalisés ces dernières années. Pour les Crespiérois, cela fait en moyenne par foyer et par an : 95,00 €.

Christian Bézard  
Pour la Commission Urbanisme

### Engagements de dépenses sur la période 2014/2020

2014	Rue du piège	Enfouissement des réseaux et mise en place de candélabres	273 029,68 €
2015	Rue de Paris	Prolongation de l'éclairage public	46 980,16 €
2016/2017/2018	Eclairage du village en LEDS	Changement et/ou mise en place de + de 300 candélabres	145 780,91 €
2017	Chemin du four à chaux, rue du chêne, rue de l'abreuvoir	Enfouissement des réseaux et mise en place de candélabres	145 568,00 €
2018	RD307	Mats routiers aux LEDS	35 738,64 €
2018	Rue des Flambertins	Mats routiers aux LEDS	13 646,60 €
2019/2020	Rue du chemin aux bœufs	Enfouissement des réseaux et mise en place de candélabres	276 755,04 €
2020	Eglise	Mise en valeur de l'édifice	
2020	Eclairage public	Sente Guy Marot et parking de la micro-crèche	
2019	Rue de Paris	Fin de l'enfouissement orange	
2020	Armoires de l'éclairage public	Changement des 6 armoires	70 657,10 €
<b>Total</b>			<b>1 008 156,13 €</b>

## Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Crespières

Le Commissaire enquêteur a déposé au Tribunal Administratif de Versailles son rapport sur la révision du PLU de Crespières en date du 17/11/2020. Après 15 jours, et sans retour de leur part, ce rapport est considéré comme validé par le Tribunal Administratif.

Il est depuis mis à disposition du public en version papier en mairie et en ligne sur le site la mairie : [crespieres.fr](http://crespieres.fr)

Vous pouvez donc maintenant le consulter en toute liberté.

La révision du P.L.U. 2014 a été nécessaire pour plusieurs raisons :

- La constatation d'erreurs d'écritures après l'adoption du P.L.U. 2014.
- La suppression de la ZAC du Château qui a entraîné le retour de l'application du P.L.U. sur cette zone importante en plein centre du village. Il fallait diminuer la surface constructible et permettre la création d'un parc devant l'école avec quelques stationnements.

- L'aménagement de l'OAP sur la durée afin de réduire les temps des travaux et repousser à très long terme la réalisation de la dernière phase.

- La protection du Château de Sautour en voie de grand délabrement et la possibilité de le réhabiliter.

- La mise en valeur et la protection du parc du Château de Sautour et de son bassin pour en faire un espace public.

- La protection de tous les murs en pierre de Crespières qui ont été soigneusement référencés.

- Imposer des règles claires sur les lisières végétalisées en bordure de parcelle et autour des futures constructions.

- Favoriser la création de nouvelles circulations douces cohérentes avec les besoins de la population et les voies existantes.

- Créer une réserve foncière pour le développement d'activités tertiaires en bordure de RD 307.

- Envisager l'augmentation de la population demandée par l'Etat mais en ne dépassant pas les 18 logements à l'hectare imposés par le SCOT.

Notre révision du P.L.U. a reçu un avis favorable sans aucune réserve du Commissaire enquêteur.

Les réponses détaillées et argumentées apportées par M. Le Maire aux questions et réserves formulées lors de l'enquête publique ont donc été jugées satisfaisantes par les différentes instances de l'Etat.

Le Conseil Municipal du 7 décembre 2020 a délibéré et a voté ce nouveau PLU 2020 à l'unanimité.

Il sera exécutoire un mois après sa transmission à la Sous-Préfecture, à la Communauté de Communes Gally-Mauldre (car nous avons un SCOT avec elle), affichage public en mairie et publication dans les journaux.

Agnès Tabary

Pour la Commission Communication

## La commune en travaux sur la RD 307

Depuis quelques semaines, aux deux entrées de Crespières, le conseil départemental réalise des travaux d'aménagements sur la route départementale 307.

**Il s'agit de la mise en place de deux «tourne à gauche» qui sécuriseront la circulation à ces endroits stratégiques.**

Le premier de ces aménagements a été réalisé à la ferme De l'Aunaie entre Crespières et Feucherolles dans laquelle sont implantées plusieurs entreprises. Cela permettra aux véhicules qui s'y rendront d'entrer et de sortir dans de bonnes conditions. Également un arrêt de bus normalisé dans les deux sens a été prévu. Les travaux sont en voie d'achèvement.

A l'autre entrée du village entre Mareil et Crespières, le second aménagement concerne l'accès au futur Domaine de la Favière, à la maison médicale et à la pharmacie.

Christian Bézard  
Pour la Commission Urbanisme



## L'eau potable à Crespières

Crespières fait partie du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles). La distribution publique de l'eau de ce syndicat s'étend sur les 11 communes suivantes : Aigremont, Chambourcy, Crespières, Davron, Feucherolles, Les Alluets le Roi, Médan, Morainvilliers, Orgeval, St-Nom-la-Bretèche, Villennes-sur-Seine ainsi que 60 abonnés de Noisy-le-Roi.

La gestion du service est déléguée à SUEZ Eau France par un contrat d'affermage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une période de 12 ans. Ce contrat sera renégocié en 2024 par le syndicat.

L'eau distribuée sur le syndicat provient uniquement de l'usine SUEZ de Flins Aubergenville et, est d'origine souterraine. Un équipement industriel de décarbonatation (120.000 m<sup>3</sup>/jour), mis en service en juillet 2018 sur le site de Flins Aubergenville, a été construit, permettant d'offrir aux usagers une eau passant de 36°F de T.H (Titre Hydrotimétrique, ou dureté de l'eau, exprimé en degrés français °F) à 18°F sans surcoût pour les usagers car la prise en charge a été faite par le syndicat (0,30€ par m<sup>3</sup>).

L'usine GPSO (Grand Paris Seine Oise) de Vernouillet est uniquement un secours car cette eau n'est pas décarbonatée. De même, l'usine SUEZ

du Pecq qui produit de l'eau décarbonatée n'intervient qu'en secours.

La commune de Crespières est principalement alimentée par l'usine de production située à Flins-Aubergenville. L'eau produite est transportée par un réseau de canalisations vers des châteaux d'eau entretenus par SUEZ pour le stockage et la redistribution vers les usagers du syndicat suivant le tableau ci-contre. Une partie de l'eau produite par SUEZ est également exportée vers d'autres syndicats. Un maillage complexe de réseaux de canalisations entre les différents syndicats permet un secours et d'éviter une éventuelle pénurie d'eau dans certaines zones. Des compteurs sont placés aux différentes limites du syndicat permettant ainsi le comptage exact des flux transitant. Pour mémoire 6.418.000 m<sup>3</sup> ont été importés sur le réseau, 3.593.000 m<sup>3</sup> ont été exportés. 2.825.000 m<sup>3</sup> ont été mis en distribution. La différence entre le volume mis en distribution et le volume facturé (2.296.196 m<sup>3</sup>+ 175 137m<sup>3</sup> livrés gratuitement suite à des dégrèvements, gestes commerciaux,..) est dû aux consommations sans comptage (essais incendie, manœuvre des pompiers, lavages voiries), aux eaux de service (lavage des châteaux d'eau, chasses d'eau sur le réseau assainissement, arrosage de certains espaces verts, certaines fontaines), mais aussi aux pertes en réseaux et vols d'eau.

### STOCKAGE : inventaire des châteaux et réservoirs

Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile en m <sup>3</sup>
Chambourcy	Montaigu (réservoirs)	1968	500
Feucherolles	Feucherolles Route royale (station et réservoirs)	1981	600 et 5 000
Les Alluets-le-Roi	Les Alluets (réservoir)	1995	12 000
Morainvilliers	Morainvilliers (réservoir)	1968	200
Villennes-sur-Seine	Les Groux (réservoir)	1928	1 000
Villennes-sur-Seine	Place Verte (réservoir)	1928	200
Villennes-sur-Seine	Pré aux Moutons (réservoir)	1994	1 300

### Le coût de l'eau :

#### POUR UNE FACTURE DE 120 M<sup>3</sup>

Région Ile de France - en € TTC	1,98 €/m <sup>3</sup>
France entière - en € TTC	2,05 €/m <sup>3</sup>
Bassin Seine Normandie - hors taxes et redevances	2,05 €/m <sup>3</sup>

Nb : Les montants ci-dessus ne tiennent pas compte d'une eau décarbonatée.

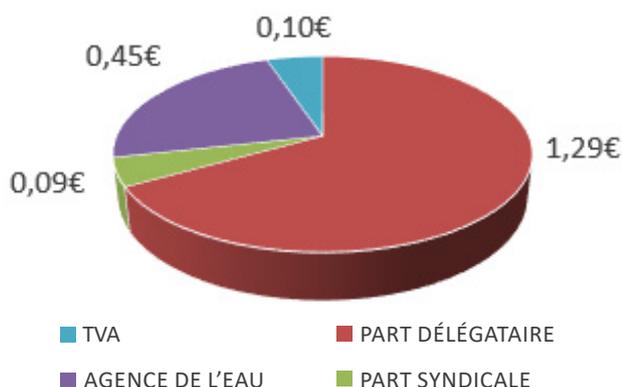
#### PRIX DE L'EAU POTABLE TTC SUR LE SIAEP

1 <sup>er</sup> janvier 2011	2,36 €/m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> janvier 2012	2,41 €/m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> janvier 2013	1,88 €/m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> janvier 2014	1,91 €/m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> janvier 2015	1,93 €/m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> janvier 2016	1,94 €/m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> janvier 2017	1,94 €/m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> janvier 2018 (mi-juillet eau décarbonatée)	1,93 €/m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> janvier 2019	1,95 €/m <sup>3</sup>
1 <sup>er</sup> janvier 2020	1,93 €/m <sup>3</sup>

## QUI TOUCHE QUOI ?

	2019	2020	Variation
Part Délégataire	1,26 €/m <sup>3</sup>	1,29 €/m <sup>3</sup>	2,2%
Part Syndicale	0,09 €/m <sup>3</sup>	0,09 €/m <sup>3</sup>	0 %
Agence de l'Eau	0,50 €/m <sup>3</sup>	0,45 €/m <sup>3</sup>	-8,7 %
TVA	0,10 €/m <sup>3</sup>	0,10 €/m <sup>3</sup>	0 %
<b>Prix total de l'eau potable</b>	<b>1,95 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1,93 €/m<sup>3</sup></b>	<b>-0,8 %</b>

### RÉPARTITIONS DES MONTANTS EN € (EN 2020)



La part syndicale (SIAEP) est réinvestie dans les différents travaux dont ont besoin les communes adhérentes. Les finances très bien maîtrisées depuis de nombreuses années ont permis en 2016 de prendre la décision d'investissement de la décarbonatation sans coût supplémentaire pour les abonnés.

Dans le cadre de loi de rapprochement souhaité par l'Etat au plus tard en 2026, il est possible que le SIAEP soit absorbé par un syndicat plus conséquent dont la gestion n'est pas suivie de façon aussi rigoureuse. Le tarif de l'eau potable se verrait inévitablement augmenté de façon importante. Certains syndicats ayant des emprunts importants feraient subir leurs remboursements aux syndicats absorbés.

### Les contrôles :

L'eau produite et distribuée sur les communes du SIAEP de la région de Feucherolles a fait l'objet en 2019 de 451 contrôles microbiologiques et physico-chimiques. 100% des prélèvements ont été conformes aux limites fixées par le code de la santé publique.

### Le centre de relation clients SUEZ est joignable aux numéros suivants :

Pour toute demande ou réclamation Relation Clients :

**0977 408 408** (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Pour toutes les urgences techniques :

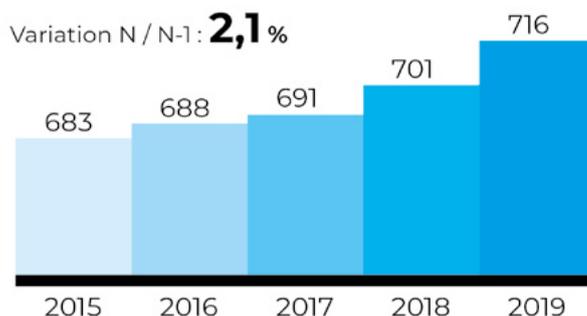
**0977 401 123** (appel non surtaxé) 24h/24

Didier Le Saux

Pour la Commission Développement Durable  
Environnement Mobilités

## Nombre d'abonnés à Crespières

Variation N / N-1 : **2,1%**



Sur les **716** compteurs, **692** sont radio-relevés

## Le réseau du SIAEP en quelques chiffres

**324,7** km de réseau de distribution

**2 226 116** m<sup>3</sup>  
d'eau facturée

**11 920** clients desservis

**94,7** % de rendement  
du réseau de distribution

**100** %  
de conformité sur les analyses  
bactériologiques et physico-chimiques

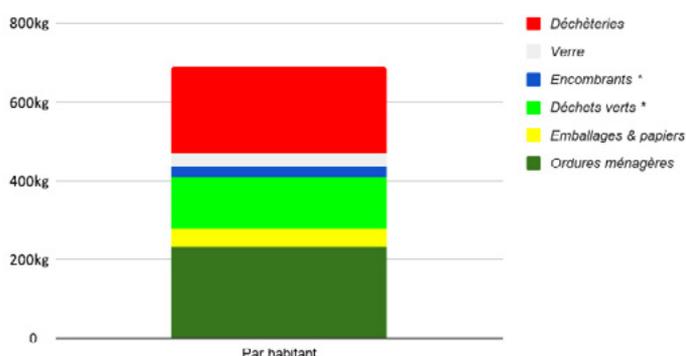
**37** réparations de fuites sur les canalisations  
**25** réparations de fuites sur les branchements

**2,88** m<sup>3</sup>/km/j  
de perte en réseau

## Votre Mairie s'engage en faveur d'une réduction des déchets

Chacun d'entre nous produit 691 kg de déchets par an dont 232 kg d'ordures ménagères dans la poubelle au couvercle vert et 46 kg d'emballages et papiers dans la poubelle au couvercle jaune. 222 kg sont apportés volontairement en déchèteries. Les ordures ménagères et les apports en déchèteries représentent 66% de nos déchets. Emballages et papiers, verre et encombrants représentent chacun 7 à 4% de nos déchets (données du SIEED de 2018 - \* hors déchèteries).

PRODUCTION ANNUELLE DE DÉCHETS  
PAR AN ET PAR HABITANT EN KG



La loi du 10 février 2020 contre le gaspillage alimentaire et en faveur d'une économie circulaire vise à transformer en profondeur notre économie linéaire - produire, consommer, jeter - en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes et fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Nous sommes tous concernés, aussi bien en tant que consommateurs, que dans l'exercice de nos activités professionnelles, associatives et en notre qualité d'élus. Que pouvons-nous faire concrètement ?

Nous élus, nous avons délibérément décidé de mener une politique centrée sur la réduction des déchets.

Nous soutenons les associations qui se mobilisent pour sensibiliser les habitants de notre commune et de notre communauté de communes au travers de publications et d'animations sous différents formats. Nous vous encourageons à explorer ces pistes. Des citoyennes engagées sur cet enjeu nous ont présenté un projet d'ateliers que nous accompagnerons d'un point de vue logistique dès que les mesures sanitaires seront assouplies.

Nous avons créé un nouveau visuel qui nous permettra d'identifier nos actions et vous guidera dans vos propres démarches. Certains l'ont découvert sur les posts facebook diffusés à l'occasion de la sortie des encombrants et de la mise à disposition d'étiquettes Stop Pub à l'accueil de la Mairie.

Nous souhaitons par cet article vous sensibiliser à la **démarche des 5R** que nous trouvons particulièrement parlante : Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la Terre.

La Commission Développement Durable Environnement Mobilités facilitera toutes les initiatives citoyennes et associatives et étudiera toute solution dans son champ de compétence, allant dans le sens de la loi et cherchant à anticiper sa mise en œuvre, en collaboration avec ses partenaires de la communauté de communes Gally-Mauldre et avec les syndicats auxquels elle adhère pour la collecte et le traitement des déchets. Nous sommes tous concernés.

Cécile Mailhos & Gérard Lagarde

Pour la Commission Développement Durable  
Environnement Mobilités



**RENDRE  
À LA TERRE**

Composter le reste c'est à dire les déchets organiques : aliments, bois, tonte, herbes, feuilles, épluchures, carton non souillé...

Votre Mairie en partenariat avec la Communauté de Communes Gally Mauldre va organiser en 2021 une distribution de composteurs. En effet, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les biodéchets devront être triés à la source et une collecte séparée devra être organisée. Vos élus anticipent cette échéance : ils vont travailler sur les différentes solutions de compostage, et notamment avec le SIEED sur la mise en place de cette filière. Dès aujourd'hui, compostons nous-mêmes dans nos jardins pour ceux qui en ont la possibilité et profitons directement du bénéfice en nourrissant les plantes de notre propre jardin.

Nous vous invitons à équiper vos tondeuses d'un dispositif pour "mulcher" : plutôt que vider vos bacs de tondeuse dans des sacs de déchets verts et de devoir les sortir dans la rue le dimanche soir, libérez-vous de cette corvée et nourrissez votre pelouse tout à la fois !

Depuis des années, l'équipe de l'accueil de loisirs sensibilise les élèves à la réduction du gaspillage alimentaire : des portions réduites selon les appétits sont servies, les restes sont pesés, des concours sont lancés entre les tables et, en bout de chaîne, les restes de la cantine scolaire servent à nourrir des poules. Certains habitants ont créé leur poulailler et nul doute qu'ils seraient partants pour vous faire part de leur expérience.

# La démarche des 5 R, à suivre dans l'ordre pour réduire ses déchets !

## REFUSER

Ce dont nous n'avons pas besoin tels que les produits à usage unique, les tickets de caisse, les prospectus, la publicité, les goodies... Dire "NON MERCI".

Par exemple, vous pouvez refuser les prospectus publicitaires en apposant une étiquette STOP PUB sur votre boîte aux lettres. Votre Mairie en a mis à disposition à l'accueil. Le SIEED les a réalisées en faisant concourir des élèves d'écoles primaires des Yvelines.

Vos élus travaillent pour que l'eau du robinet soit de qualité : nous pouvons refuser d'acheter des bouteilles plastiques pour boire de l'eau plate. Vos élus ont choisi d'investir dans le cadre du SIAEP pour que l'eau soit décarbonatée : il n'est plus nécessaire d'avoir d'adoucisseurs d'eau individuels et d'acheter du sel.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il ne sera plus possible de distribuer des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public et dans les locaux professionnels ni lors d'événements publics festifs, culturels et sportifs. Pailles, couverts jetables, couvercles de gobelets à emporter, piques, boîtes en polystyrène expansé disparaîtront. Les dispositifs de vrac vont se développer.



## RÉDUIRE

Ce dont nous avons besoin et ne pouvons pas refuser (gaspillage alimentaire, emballages jetables, consommation d'énergie, acheter moins, prendre soin de ses affaires). Nous pouvons acheter en VRAC, LOCAL, d'OCCASION, RÉPARER, TROQUER, DONNER, PARTAGER.

Votre Mairie, à l'occasion du passage des encombrants, vous a indiqué des lieux tels que la RESSOURCERIE à Ecquevilly où vous pouvez apporter vos encombrants pour leur donner une seconde vie. Il existe également des groupes Facebook locaux tels que DON & TROC à Maule et Mareil sur Mauldre et le groupe d'entraide Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay & Co auxquels vous pouvez contribuer.

Cresprières accueille le REPAR'CAFE organisé par La Vitrine du Développement Durable tous les derniers samedis du mois de 9h30 à 12h dans la salle 40 de la Maison des Associations (reprise dès que le confinement sera levé). Vous pouvez y faire réparer vos objets et, si vous êtes bricoleur, mettre vos talents au service des autres tout en continuant à apprendre.

Lors du confinement, nous avons publié une newsletter identifiant tous les commerces locaux : nous pouvons tout à la fois consommer sainement, être solidaire de nos commerçants, limiter nos consommations d'énergie et d'emballages.

## RECYCLER

Ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser : verre, papier, carton, métal, tissu, cartouches d'encre, bouchons, médicaments...

Votre Mairie a installé des bornes enterrées au cimetière pour récupérer vieux vêtements et bouteilles en verre. Les médicaments sont repris par la pharmacie.

En 2025, 100% du plastique devra être recyclé. Le SIEED a fait des investissements pour transformer son outil industriel et se préparer à cet objectif. Vos élus siègent au SIEED.

## RÉUTILISER

Ce que nous consommons et ne pouvons ni refuser ni réduire. Nous pouvons donner une SECONDE VIE aux boîtes d'œufs, sacs en papier, contenants en verre, sacs en tissu, colis...

Vous pouvez acheter des œufs de Joël Aurégia au CoccMarket en amenant vos anciennes boîtes pour les transporter. Vous pouvez réutiliser les anciens sacs en papier pour faire vos courses chez les maraîchers locaux et bien sûr utiliser vos sacs de course.

## Raymond Grandin, un jardinier hors pair



Raymond Grandin habite avec Béatrice, son épouse, et leurs trois garçons, la maison de gardien à l'entrée du domaine de Croix-Marie, route des Alluets-le-Roi. Qui est passé cet été devant leur maison aura sans nul doute été époustoufflé par la cascade de fleurs de toutes espèces, amarante, sauge, échinacée, rudbeckia, œillet dinde, dahlia, gazania, bégonia, belle de nuit, plectranthus, coléus, géranium droit et lierre, souci, lupin, gaillarde royal, campanule, un authentique festival coloré, presque un jardin tropical, qui a duré jusqu'à l'automne.

Raymond en est le chef d'orchestre.

Originaire du Nord-Pas-de-Calais, Raymond interrompt un jour une carrière de vice-champion de France de tir à la carabine, pour suivre son cœur : les fleurs ! C'est grâce à son père, un ancien mineur, qui a acheté un terrain de 2 hectares, qu'il apprend le maraîchage. La terre, bien travaillée, va nourrir ainsi une famille de 14 personnes : les récoltes de pommes de terre, carottes... se comptaient en tonnes. Il passe un CAP d'horticulture et arrive dans les Yvelines. Il travaille chez Tuilleaux puis Dispovert comme fleuriste et pépiniériste, habitant sur place pendant 30 ans jusqu'à ce que l'entreprise ferme.

Raymond rejoint la Croix-Marie en 2016, faisant équipe avec Jean Pereira. A eux deux, ils entretiennent le domaine, tantôt jardiniers, au volant d'une tondeuse ou d'un tracteur, avec un taille-haie ou une tronçonneuse, le râteau à la main, tantôt paysagistes, à créer des massifs ou à répartir les bulbes de tulipes et de jonquilles, à planter des vignes, des pommiers, des poiriers, des noyers.

La copropriété a mis à sa disposition deux serres dans son jardin. Je l'y rencontre et découvre son univers, son

laboratoire plutôt, là où il multiplie le vivant, là où il prend soin de ses plants, là où il prépare semis et boutures pour la saison suivante. S'il a acheté 4 paquets de 1kg de graines à 20 euros le paquet au tout début, Raymond ramasse désormais méthodiquement les graines de toutes les fleurs en fin de saison : il les conserve au sec dans une ribambelle de petites boîtes multicolores. Son stock s'accroît au fil du temps. Toutes ces fleurs ont été semées, les vivaces à l'automne, les annuelles au printemps, dans de petits godets puis transplantées méticuleusement. Il réalise aussi bien des boutures en eau qu'en terre sablonneuse qu'il plante ensuite en godets.

Et c'est ainsi que sept vastes jachères fleuries de 10 à 20 mètres de circonférence ont fait le bonheur des insectes et des promeneurs. Les cosmos, contenus par la sécheresse de l'été, ont resplendi jusqu'aux premières gelées.

Admirative de son savoir-faire, je lui ai posé quelques questions.

**Cécile Mailhos** : J'ai remarqué que vous mettiez des copeaux de bois au pied de tous les arbres du domaine, même les plus grands et les plus vieux. Dans quel but ?

**Raymond Grandin** : Les copeaux de bois assurent un couvert qui maintient l'humidité et qui, en se désagrégant petit à petit avec l'aide des vers de terre, nourrit le sol. L'arbre

reçoit ainsi à son pied tout ce dont il a besoin. En plus, cela évite que les herbes envahissent et pompent eau et nutriments à la place de l'arbre.

**CM** : D'où viennent ces copeaux ?

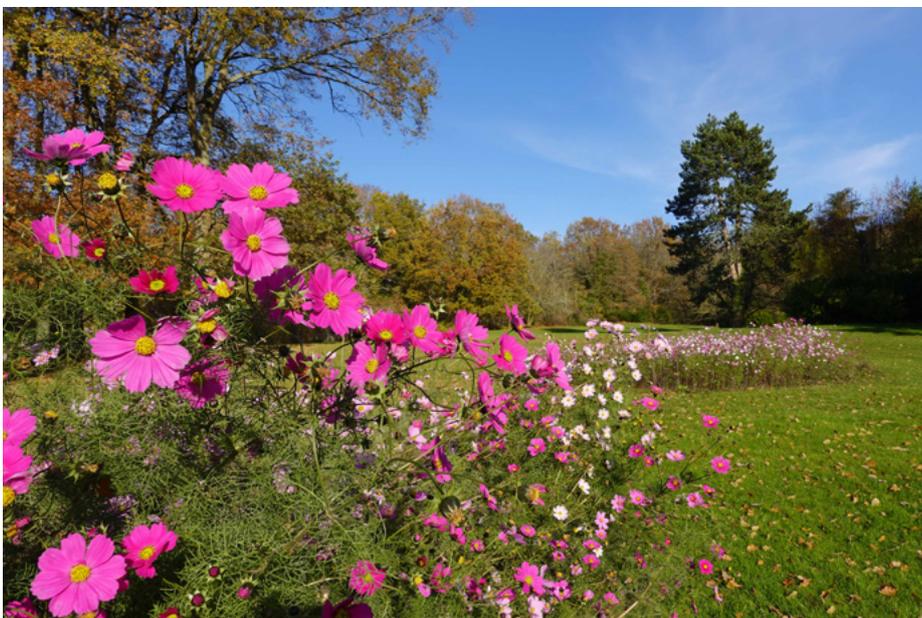
**RG** : Je suis resté en contact avec des pépiniéristes qui les produisent à partir de résidus de branches et nous en livrent. Un certain nombre de copropriétaires font aussi broyer leurs branches par des professionnels. Nous récupérons les copeaux.

**CM** : J'ai vu un immense tas de compost. Quelle richesse ! Qu'en faites-vous ?

**RG** : En effet, ce sont tous les résidus de tonte, de taille et les feuilles des jardins qui sont entassés là et remués une fois par an. On avait un tas de 200 tonnes qu'on a donné à un agriculteur. On produit 50 tonnes par an qu'on met à la disposition des résidents puisque cela vient de leurs jardins.

**CM** : Comment faites-vous pour l'arrosage ?

**RG** : Les pelouses ne sont pas arrosées. Elles sont rustiques. Elles sont naturellement nourries avec les résidus issus de la tonte qui sont « mulchés » sur place. On arrose seulement les jachères, les pots et les massifs à l'entrée. Les bacs-jardinières ont des réserves d'eau avec 15 jours d'autonomie. Tout le reste est arrosé automatiquement à raison de 3 minutes par jour de goutte à goutte seulement.



**CM :** D'où vient cette eau ?

**RG :** C'est de l'eau de pluie que nous récupérons de toutes les toitures situées autour de la loge, maison, garage, serres, abris à vélo. Nous avons 2 cuves et pouvons stocker ainsi 6000 litres. Nous arrosons un peu les jachères.

**CM :** Et j'imagine que les petites bêtes et les maladies n'épargnent pas toutes ces plantations ? Etes-vous obligé de traiter ?

**RG :** En effet, on peut être envahis de pucerons et chenilles. J'ai quelques produits professionnels. Je m'intéresse également aux traitements naturels à base d'orties macérées pour désherber ou lutter contre certaines maladies comme l'oïdium.

**CM :** Raymond, le bonheur est dans le jardin ?

**RG :** C'est vrai. Je suis heureux ainsi, avec cet environnement et suis satisfait de voir que mes créations enchantent le regard des visiteurs. Le syndic et le conseil syndical me font confiance. Les projets abondent. Alors...

Cécile Mailhos  
Pour la Commission  
Développement Durable  
Environnement Mobilités



## Profitez de l'hiver pour préparer votre tondeuse au mulching

**Savez-vous que vous pouvez en finir avec les corvées de sacs de déchets verts remplis de résidus de tonte qui fermentent, sentent mauvais, sont lourds à transporter et qu'il faut sortir sans oublier le dimanche soir ?**

**Savez-vous qu'il existe une solution qui, en plus de vous libérer de cette corvée, vous permet de nourrir votre sol, gratuitement et de contribuer à la réduction des déchets ?**

**Allez, on se met tous au mulching au printemps !**

**Qu'est-ce que le mulching ?**

Le mulching est un anglicisme qui se traduit par paillage en anglais. La tonte de gazon est la matière idéale pour pailler toutes sortes de végétaux mais elle est aussi intéressante lorsqu'elle est broyée et propulsée sur la pelouse dès qu'elle est coupée : ainsi, elle servira, en quelque sorte, de paillis à votre «gazon anglais» et d'engrais vert !

Pour obtenir du mulching, idéalement, il faut être équipé d'une tondeuse spécifique dite tondeuse mulcheuse ou tondeuse mulching : celle-ci est donc équipée d'une sorte de broyeur intégré qui hache l'herbe coupée et qui la renvoie sur la pelouse par une sortie latérale sur la tondeuse. A noter que vous pouvez trouver des systèmes adaptables sur les tondeuses classiques. La fonction «mulching» se trouve sur des modèles figurant dans les premiers prix : elle ne représente pas forcément un surcoût.

**Pourquoi faire du mulching ?**

Dans un premier temps, vous n'aurez pas besoin de ramasser la tonte, vider le bac, sortir les déchets verts, etc. En plus, votre pelouse sera protégée puisqu'elle sera «paillée» : elle gardera donc mieux l'humidité et vous éviterez la pelouse jaune. Elle sera aussi nourrie car le mulching se désagrègera dans la terre et la fertilisera.



Par contre, il faut savoir que si vous pratiquez la tonte mulching, vous devrez passer la tondeuse plus souvent : en effet, si l'herbe est trop haute, elle va créer du bourrage dans le broyeur et vous ne passerez pas un moment agréable avec votre engin ! Si, à votre retour de vacances, la pelouse a bien poussé, tondez avec un niveau de coupe plus haut dans un premier temps et attendez que l'herbe se redresse avant de passer une seconde fois avec le niveau de coupe habituel.

Et si votre herbe est vraiment trop haute, utilisez exceptionnellement le bac sans choisir l'option mulching et complétez votre compost. Lui aussi aime bien être nourri.

Aussi, cet hiver, pensez-y et si besoin équipez votre tondeuse : vous profiterez pleinement de votre jardin au printemps.

Cécile Mailhos  
Pour la Commission Développement Durable  
Environnement Mobilités

## Troc de plantes : à vos semis et boutures !



Le troc de plantes : une occasion sympathique pour échanger des végétaux, fleurir votre jardin, garnir votre potager et enrichir votre jungle intérieure à moindres frais !

Préparez dès à présent vos semis et boutures. Plants de tomates, de concombres, de poivrons... seront forcément très appréciés. Parmi les plantes vertes, mettez quelques tiges d'impatiens, de misères, de pothos ou de syngoniums dans un verre d'eau. La reprise sera rapide.

Cette année, l'école Emilie du Châtelet tiendra à l'occasion du troc de plantes un stand de plants à petit prix pour ceux qui n'auraient rien à échanger !

Laure Devaud Pinon

Pour la Commission Développement Durable  
Environnement Mobilités

## Pré-commandez votre composteur !

Pour réserver votre composteur, écrivez à :

ddem@mairie-crespieres.fr

en laissant votre adresse et le nombre de personnes vivant dans votre foyer.

Une distribution sera organisée courant 2021.



## Téléchargez l'application Alizé et rechargez !



La borne de recharge électrique située devant la Mairie est en service. Pour pouvoir brancher votre voiture électrique, il suffit soit de télécharger l'application Alizécharge sur votre smartphone soit d'utiliser un badge Alizé ou un badge partenaires.

Attention, l'utilisation de l'application Alizécharge n'est possible qu'avec une connexion 4G.

Vous pouvez obtenir un badge gratuitement via la Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) en allant sur le site <https://alizécharge.com/fr/partenaires/se/78/>. Le SEY nous a aidé à financer et installer cette borne.

L'application ou le badge vous permettent d'activer la borne puis d'interrompre la charge.

En renseignant votre numéro de carte bancaire, vous serez prélevé en fin de mois de vos consommations. L'application vous permet de suivre vos consommations, de géolocaliser des bornes, de connaître leur statut de disponibilité voire de les réserver à distance. En fin de charge, vous recevez un sms.

Le réseau Alizé est un réseau national développé par Bouygues Energies & Services. Il est interopérable avec les réseaux concurrents.

La recharge est payante aux conditions suivantes : Coût de connexion 0,80 euros incluant 2h de recharge - Coût du kWh rechargé 0,20 euros - Coût supplémentaire au-delà de 2h de connexion : 1 euro/heure.

Cécile Mailhos

Pour la Commission Développement Durable  
Environnement Mobilités

## Le Comité Consultatif «Notre Avenir, ensemble» est lancé !

A l'issue d'une campagne de communication qui a démarré fin septembre, après le vote de la délibération par le Conseil Municipal, nous avons reçu spontanément, sur 2 mois, 21 candidatures au Comité Consultatif. 13 habitants, 4 représentants d'associations et 4 professionnels ont manifesté leur intérêt pour cette initiative et se sont engagés à nos côtés. Toutes les places ayant été pourvues, nous n'avons pas eu à procéder à un tirage au sort comme nous l'avions anticipé en cas de sur ou de sous représentation.

Les membres du Comité Consultatif sont :

Collège habitants : Eric Tirlemont, Bernard Rivoal, Emmanuel Thibout, Nicolas Oertel, Marion Karam Baudin, Claudine Pavan Wilmsen, Myriam Debrus, Françoise

Crosnier, Brigitte Bonomo, Frédéric Le Corre, Jonathan Coombs, Luc Blampin, Yannick Anseaume.

Collège associations : Karine Dubois ou Silvia Bréan pour l'ADSC, Pia Ceccaldi pour la LVDD, Brigitte Jacquard pour l'ACAC, Annabelle Boulard ou Maud Castin Adron pour l'AIPEC

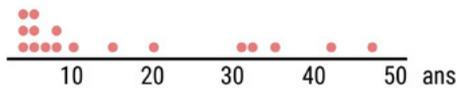
Collège professionnels : Julie Valet (Eau & Forme), Pascal Camelot (agriculteur), Lucien Valet (agriculteur), Sandra Lopes ou Aude Dorison (La Caverne des Artistes)

Nous avons établi une «photographie» du Comité Consultatif au moyen d'un bref sondage anonyme dont voici les principales indications :



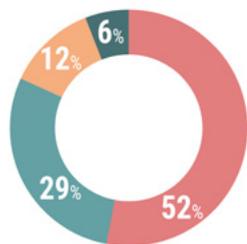
### Répartition par quartiers

Une répartition par quartiers équilibrée. A noter que 3 membres du collège professionnels travaillent à Crespières mais n'y habitent pas.



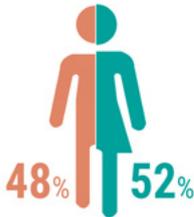
### A Crespières depuis X années

De nombreux membres se sont installés à Crespières depuis moins de 10 ans.

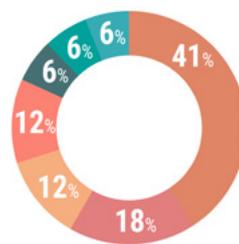


### Composition des foyers

- Couples avec enfant(s)
- Couples
- Adultes seuls + enfant(s)
- + de 3 adultes

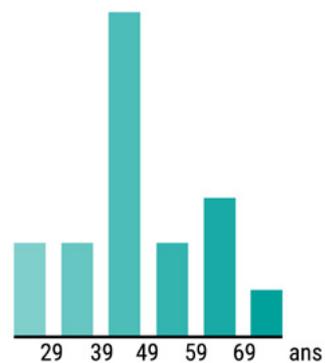


### Répartition hommes/femmes

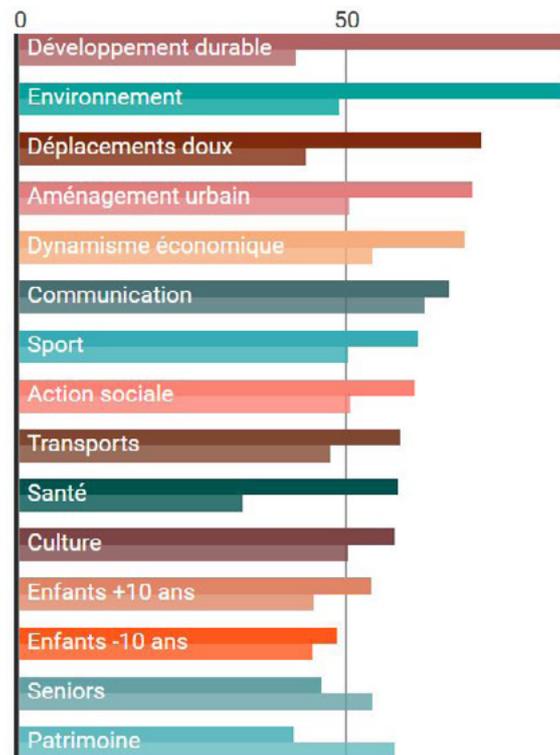


### Catégories socio-professionnelles

- Salariés
- Artisans, commerçants
- Chefs d'entreprise
- Retraités
- Agriculteurs
- Etudiants
- Sans activité prof.



### Répartition par tranches d'âge



### Vision des services proposés à Crespières et intérêt porté

Les membres du Comité Consultatif ont été questionnés sur leur appréciation des services rendus à Crespières et l'intérêt qu'ils portent à ces thèmes. Les thèmes sont classés par ordre décroissant d'intérêt : la seconde barre sous chaque thème indique l'appréciation qu'ils font du service rendu sur une échelle de 0 à 100 (le curseur était positionné par défaut sur 50).

Le Comité Consultatif s'est réuni à deux reprises, samedi 12 décembre 2020 et samedi 16 janvier 2021 en visioconférence. L'objectif de ces deux premières séances était de faire connaissance et de dessiner les bases de notre coopération. Le comité consultatif est organisé afin d'être un moment d'information sur l'actualité de la commune et sur les préoccupations des citoyens. N'hésitez pas à entrer en contact avec les membres du comité consultatif qui vous sont les plus proches : ils pourront être des relais. L'équipe municipale a par ailleurs la volonté de conduire certains projets d'envergure en étroite relation avec les membres du comité. Ces projets ainsi que leurs éléments de contexte vont être progressivement présentés. Elle encouragera également les initiatives de ses membres. Nous espérons qu'une nouvelle dynamique se mette en place au bénéfice de notre collectivité.

N'hésitez pas à prendre contact avec les membres de ce nouveau comité comme avec vos élus : vos préoccupations, vos idées, vos avis comptent.

Cécile Mailhos & Laure Devaud Pinon  
Pour la Commission DDEM

## Le Conseil Municipal des Enfants devient réalité

Le conseil municipal des enfants de la ville de Crespières devient réalité en ce mois de janvier 2021.

### A la rencontre des enfants



Les 4 et 11 décembre 2020, les élus de la commission Scolaire-Enfance-Jeunesse sont allées à la rencontre des élèves de CE2, CM1 et CM2 et de leurs enseignantes pour leur présenter le Conseil Municipal des Enfants. A partir d'un petit quizz, nous leur avons expliqué le processus de cette élection et le rôle des 12 futurs jeunes élus. Les enfants ont été curieux, enthousiastes et ont déjà plein de projets... Nous avons remis à chacun un dépliant d'information que nous avons élaboré, un livret pédagogique « à la découverte de ta commune » et leur carte d'électeur nominative.

Pour être candidat, il faut habiter Crespières et être scolarisé en CE2, CM1 ou CM2. Les enfants souhaitant devenir conseiller municipal ont, depuis, préparé leur candidature et affiché leur programme. Ils ont suivi une formation avec les élus de la Commission pour se préparer à la campagne

électorale du 9 au 22 janvier 2021 et à leur future mission de conseiller.

Nous sommes ravis de les accompagner dans cette « aventure » et tenons à remercier les enseignantes et l'équipe de l'ALC pour leur accompagnement et leur soutien dans ce projet auprès des enfants.

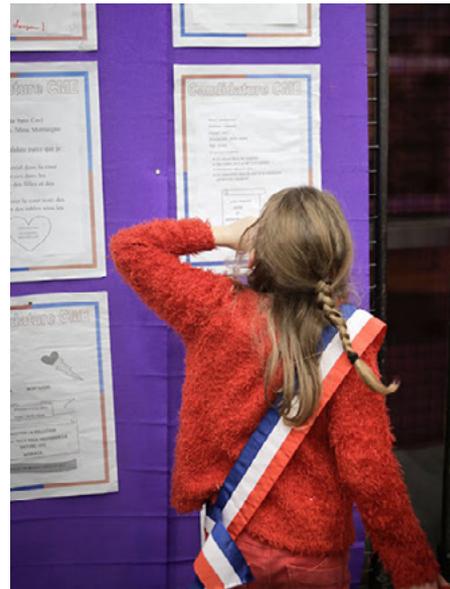
### Bientôt les élections et le 1<sup>er</sup> CME

Le samedi 23 janvier 2021 de 9h30 à 12h, tous les enfants crespérois de CE2, CM1 et CM2 sont invités à se rendre en mairie pour voter. Muni de leur carte électorale\*, ils voteront et choisiront leurs 12 représentants au CME pour les 2 années à venir. Le dépouillement des bulletins aura lieu à la clôture du bureau de vote. Comme pour les adultes et les temps scolaires, le protocole sanitaire sera bien entendu respecté.

C'est le samedi suivant, le 30 janvier 2021, que les 12 conseillers élus par leurs camarades, prendront officiellement leurs fonctions lors du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal des Enfants. A cette occasion, M. le Maire leur remettra leur écharpe d'élu et ils prendront connaissance et voteront (comme les adultes) la charte de l'élu.

Si la situation sanitaire et la météo le permettent, les habitants pourront se joindre à cette cérémonie pour accueillir le nouveau et 1<sup>er</sup> Conseil Municipal des Enfants de Crespières.

Vous aurez plus d'informations sur



l'installation du CME prochainement via la newsletter et le site internet de la ville.

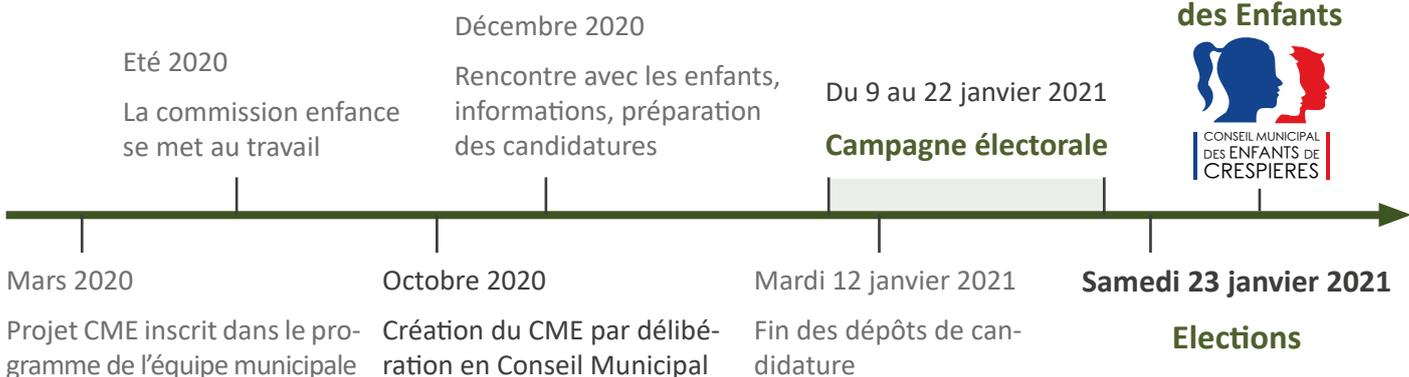
Les enfants du CME seront accompagnés pendant leurs 2 années de mandat par les membres du Comité de Pilotage composé d'Adriano Ballarin (Maire), Agnès Tabary (1<sup>ère</sup> adjointe), Myriam Guilmet (conseillère municipale) et Séverine Cartier (animatrice).

Retrouvez toutes les informations du CME sur la page internet dédiée : <http://crespieres.fr/conseil-municipal-des-enfants/>

Marielle Lammens  
Pour la Commission  
Enfance, Jeunesse et Scolaire

\* Une carte d'électeur « enfant » a été remise à chaque élève de CE2, CM1 et CM2 en décembre à l'école. Pour les enfants scolarisés en dehors de Crespières, ils peuvent la retirer à l'accueil de la mairie.

### LES DATES CLÉS DU PROJET CME :



## Inscription à l'école, enfants nés en 2018

Vous êtes parents d'un enfant né entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018, à partir du mois de mars 2021, vous pouvez l'inscrire en 1<sup>ère</sup> année de maternelle pour la rentrée de septembre à l'accueil de la mairie, avec :

- Le livret de famille
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le carnet de vaccination de l'enfant
- La fiche d'inscription (disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet <http://crespieres.fr/ecoles>)

Même démarche pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune et devant s'inscrire en maternelle ou élémentaire.

Marielle Lammens  
Pour la Commission  
Enfance, Jeunesse et Scolaire

## Reprise de l'activité piscine à l'école

Depuis 6 ans, les élèves de l'école de Crespières n'allaient plus à la piscine. La Municipalité souhaitait plutôt proposer aux enseignants un stage intensif d'une semaine plutôt que 10 séances de 45 minutes réparties sur 10 semaines successives. Malheureusement, nous n'avons pas pu tester cette formule faute de volontaire. La somme annuelle dévolue à cette activité (près de 4000€) a durant toutes ces années été maintenue au budget scolaire et a été utilisée par l'école pour augmenter le nombre de sorties et de spectacles. Au Conseil d'Ecole de juin dernier, les enseignants ont souhaité un retour de l'activité piscine. Aussi, depuis la fin des vacances de Noël, la classe de CE1 se rend au bassin de Noisy-le-Roi tous les jeudis après-midi pour s'acclimater au milieu aquatique. Nous espérons que cette sensibilisation aidera le plus grand nombre et encouragera les enfants à apprendre à nager.

## Le spectacle de Noël pour les maternelles

Comme tous les ans, la Municipalité a souhaité offrir aux élèves de maternelle un spectacle pour Noël. Le protocole sanitaire a suspendu cet événement pour le moment. Nous attendons un assouplissement des mesures sanitaires pour permettre aux plus petits de profiter rapidement de ce beau spectacle.

Agnès Tabary  
Pour la Commission  
Enfance, Jeunesse et Scolaire

## Noël à l'accueil des loisirs

Après avoir quitté le monde magique d'Harry Potter, l'équipe des Zébulions a changé de destination : direction l'Univers de Noël.

Les festivités ont débuté dès la mi-novembre avec l'apparition de la boîte aux lettres du Père Noël. Les petits crespérois se sont attelés à la rédaction de listes de cadeaux et de messages de soutien au Père Noël et à son équipe.

L'opération fut un succès puisque le Père Noël a répondu à plus d'une cinquantaine d'enfants. Nous remercions Séverine qui a été missionnée directement par le Père Noël pour superviser cette initiative.

Dans un second temps, il était inimaginable de célébrer Noël sans un sapin. En cohérence avec notre projet éducatif orienté sur le développement durable, Maurine s'est mis à la fabrication d'un sapin entièrement éco-durable. Ce sapin est constitué uniquement de canettes, de papier, et de gobelets en plastique. Bravo à elle pour ce magnifique rendu que les enfants ne manquent pas d'apprécier.



Malgré le contexte sanitaire et le doute concernant l'ouverture de l'accueil des loisirs durant ces vacances, l'équipe a tout de même préparé un programme sur le thème des fêtes de fin d'année. Les Zébulions ont été ouverts du 21 au 24 décembre.

Toute l'équipe d'animation se joint à moi pour souhaiter une excellente année 2021. Prenez soin de vous et de vos proches.

Kévin Neukermans  
Directeur de l'ALC



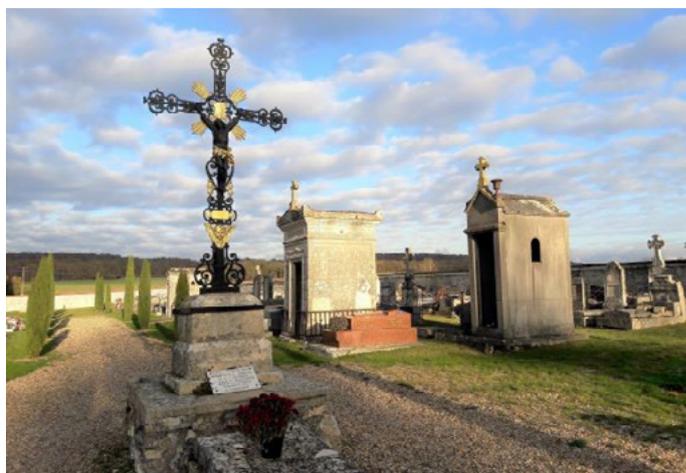
## Notre cimetière : un patrimoine intemporel

Comme pour la majorité des villages, le premier cimetière de Crespières se trouvait sur le terrain jouxtant l'église. Il fut ensuite déplacé rue du Poteau Logé sans qu'une raison particulière ne soit fournie. Il est maintenant à l'extérieur et à l'Est du village, probablement depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle, clos d'un haut mur de pierre.

Le cimetière tient une place importante dans une commune. Lieu de sépulture, de recueillement, de calme, de mémoire, c'est aussi un lieu de vie dans lequel les gens viennent, échangent, se promènent, discutent en famille entre les allées.

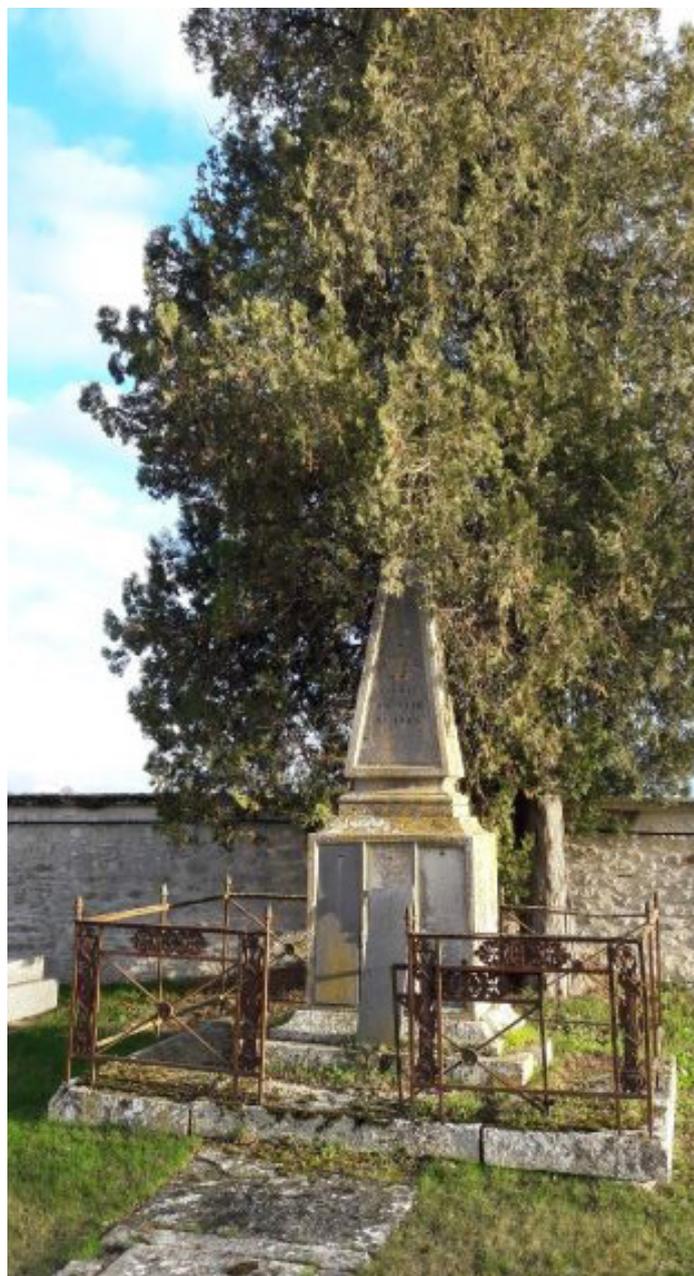
Le cimetière abrite quelques tombes remarquables.

Dans l'allée principale, surmontée d'une grande croix en fer forgé, se trouve celle de Armand Warnault, curé de Crespières pendant 17 ans, décédé en 1942.



Sur la droite, un monument pyramidal surplombe le caveau des familles Mac'Guir de Crux et De Gourcy. Adolphe Armand Mac'Guir de Crux fut le premier maire de Crespières de 1873 à 1879. La famille Mac'Guir, originaire d'Irlande, s'installa dans le Domaine de Crux en Basse Normandie au XVI<sup>ème</sup> siècle, puis s'établit à Crespières en 1776. Elle a donné plusieurs officiers et membres de la Maison du Roi dont Armand Mac'Guir, sous-gouverneur des pages à Versailles sous le règne de Charles X. Cette famille est éteinte depuis 1920.

Le cimetière compte quelques tombeaux monumentaux. L'un d'entre eux mériterait d'être restauré.





Côté ouest se trouvent les emplacements destinés à accueillir les cendres des défunts ayant opté pour la crémation, le columbarium pour les urnes funéraires et le jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

Les sépultures font l'objet de concessions de 15, 30, ou 50 ans renouvelables à la demande. Les concessions arrivées à échéance sont démontées. Jusqu'en 2006, les ossements étaient déposés dans un ossuaire. Ils sont désormais placés individuellement dans une boîte en chêne entreposée dans l'abri au fond du cimetière.



Certaines tombes bénéficient d'une concession perpétuelle, comme celles de soldats morts au champ d'honneur dont les noms se trouvent également sur la plaque commémorative de la Mairie.

Jusque dans les années 50, Crespières comptait de nombreuses fermes d'élevage et de polyculture. Un grand nombre d'ouvriers agricoles saisonniers y travaillaient et certains finissaient leurs jours ici. La commune offrait à ces chemineaux (SDF d'aujourd'hui) miséreux et sans famille une sépulture charitable dans une parcelle du cimetière appelée le Carré des Indigents. Quoi qu'il en soit, cet emplacement est conservé vers le fond du cimetière.



Le cimetière de Crespières est géré et entretenu par les équipes municipales dans les règles écologiques les plus respectueuses de l'environnement.

Gérard Lagarde  
Pour la Commission Patrimoine, Cimetière

## Je me souviens : Pierre nous raconte, les commerces de Crespières

En cette belle matinée du 5 septembre 2020, nous avons rendez-vous avec Pierre Reymond dit « Pierrot » pour une balade instructive dans notre beau village.

Une idée qui nous trotte en tête depuis quelque temps déjà... Quoi de plus enthousiasmant en effet que de faire appel aux anciens pour nous conter la vie de notre village ? Eh non, tout ne se trouve pas sur internet et il est bien plus plaisant d'écouter Pierre nous raconter ses anecdotes avec entrain, lui qui a si bonne mémoire et aime son village par dessus tout !

Pour information, et pour ceux qui ne le connaissent pas, Pierre est un ancien ferronnier.

Il compte quelques belles réalisations à son actif. La rampe d'escalier de l'hôtel Plaza Athénée à Paris et la rénovation de la grille de la Place Stanislas à Nancy en sont des exemples. Nous n'en citerons point d'autre car Pierre est modeste. Il est curieux de tout et on ne se lasse pas de l'écouter. C'est un bon vivant qui aime rire et partager de bons moments, comme cette partie de scrabble autour d'un bon gâteau, partagé après cette balade, dans notre jardin et en compagnie de son épouse Madeleine et de son chien Charlie.

Les informations fournies par Pierre, qui n'ont pas la prétention d'être exhaustives, remontent à 1941, date de sa naissance et de son arrivée à Crespières. Vous nous excuserez pour les éventuelles fautes d'orthographe de noms propres...

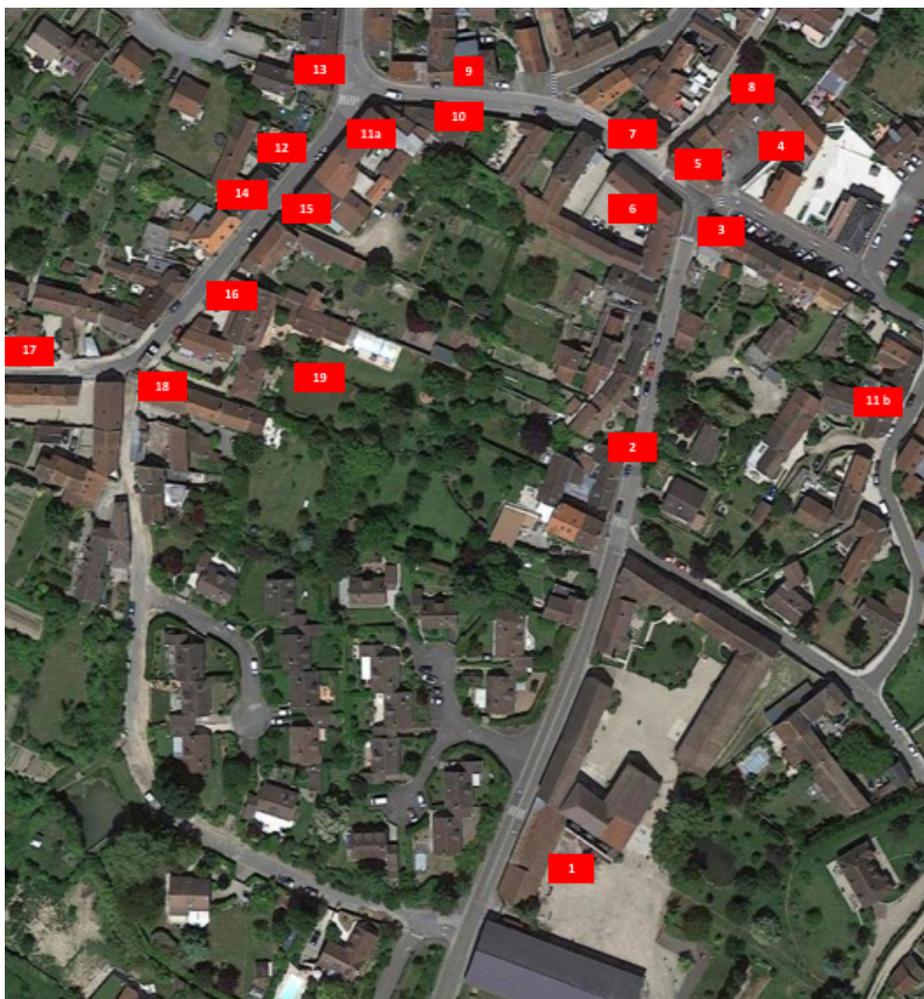
Crespières a toujours été très dynamique. Ainsi, dans les années 40, les petits commerces et artisans étaient nombreux, sans oublier un nombre important de fermes et d'agriculteurs, permettant aux habitants de vivre en quasi autarcie. Par ailleurs, le village ne comptait pas moins de 8 bistrot où se réunissaient les villageois non seulement pour boire un verre mais aussi pour jouer aux cartes et se détendre.

**1** Nous commençons notre balade dans le bas de la rue de Neauphle où se trouve une grande et belle ferme toujours en activité, appartenant à l'époque à Robert Haie et portant précédemment le nom de « Ferme ou Manoir de la Recette ».

**2** En face, au numéro 16, se trouvait une droguerie, qui vendait également de la peinture. Le propriétaire, M. Le Large, exerçait le métier de peintre en bâtiment. Au numéro 18 vivait M. Gustave Gras, un plombier qui vendait également des bouteilles de gaz.



**3** Au numéro 1 de la rue de Paris, en lieu et place de notre ancienne boucherie, se trouvait la boucherie de Ferrières et au numéro 3 vivait Aurélien Laurent, un réparateur de machines agricoles.



**4** C'est dans la cour de la crêperie actuelle et sur la gauche que se trouvaient la maison et atelier de François, un maréchal-ferrant, qui n'est autre que le père de Pierre. La crêperie était auparavant le domicile d'un ferrailleur du nom de Strobel,

qui tenait également un bistrot à la place de l'agence immobilière et de la maison attenante. Il faut savoir que ce bistrot a abrité la première télévision de Crespières et qu'il était dès lors souvent bondé !

**5** Au numéro 4 de la rue de Moncel, à gauche de l'agence immobilière actuelle, se trouvait un café-épicerie-marchand de vins appartenant à M et Mme Ferchal. Un lieu très fréquenté par les amateurs de babyfoot, dont Pierre faisait partie !



**6** Au numéro 1A rue de Moncel, l'office notarial actuel, en face de l'agence immobilière, était anciennement une ferme qui appartenait à la famille Bouvet.

**7** La poste, au numéro 6 rue de Moncel, comptait 3 facteurs et un receveur. Eh oui, les gens envoyaient et recevaient beaucoup de courrier à l'époque ! Il y avait largement de quoi faire travailler 4 personnes d'autant plus que la poste faisait office de banque.

**8** Aux numéros 4 et 6 de la rue de la Sansonnerie officiait un charron. Attention, le mot charron a 2 significations. Ici, on ne parle pas d'un voleur mais d'un artisan qui construit et répare les trains des véhicules à traction animale (charrettes, chariots, etc.), en particulier, les roues de ces véhicules.

**9** Au numéro 14 bis de la rue de Moncel (d'ailleurs autrefois appelée Grande rue), il y avait un bureau de tabac et café, où se retrouvaient les villageois pour jouer aux cartes.

**10** Au numéro 7 de la rue de Moncel vivait Mme Simon, qui gérait un café-épicerie et vendait aussi du beurre en motte de Bretagne, tellement bon que tous les habitants des villages de la région venaient en acheter.



**11a&b** Notre célèbre boulangerie actuelle existait déjà, mais il en existait une deuxième au numéro 4 rue du Paradis (et qui comprenait aussi le garage de la maison située au numéro 2), tenue par M. Béton et définitivement fermée au début des années 1990.



**12** En face de notre boulangerie actuelle et à l'angle au numéro 18 rue de Moncel vivait M. Préochat, qui était maraîcher et vendait ses produits à Versailles.

**13** Et savez-vous qu'à l'angle de la rue de Moncel et du Poteau Logé il y avait un tunnel (accès par la cave de la Ferme St Benoît) qui allait jusqu'à l'église et ensuite de l'église au château de Wideville ? Il semblerait que c'était pour protéger les habitants en cas de conflit mais rien n'est sûr.

**14** Au numéro 6 de la rue du Poteau Logé et jusque 1955, travaillait M. Thirot, un coiffeur surnommé « Tire au flanc » car il ne travaillait pas beaucoup. Et au numéro 3, appartenant à Mme Lebourg, encore un bistrot avec billard, où il y avait toujours foule.



**15** Toujours rue du Poteau Logé mais au numéro 5, les villageois étaient bien contents de faire appel à un cordonnier, également marchand de vêtements.

**16** Au numéro 7, un cabinet médical a vu le jour en 1960. Ce dernier a été transféré pendant quelques années dans les locaux de la bibliothèque actuelle. Et au numéro 9 vivait un maçon du nom de Gustave Gras.

**17** Aux numéros 10 et 10 bis rue du Chêne, encore 2 maréchaux-ferrants pour satisfaire les besoins de Crespières.

**18** Au numéro 1 de la rue de l'Abreuvoir, se trouvait la ferme des Caradec.

**19** Un cimetière pour les indigents s'étendait du numéro 3 de la rue du Poteau Logé jusqu'en bas de la rue de l'Abreuvoir. Il était appelé « Le carré des Indigents » car on y trouvait les corps des défunts qui n'avaient pas été réclamés par leurs familles.

En retournant dans la rue de Moncel, au numéro 20, vivait un maçon également paysan.

**20** La Ferme St Benoît, appartenant à la famille Valet, et qui s'étendait de l'angle de la rue du Poteau Logé vers la rue de Moncel, comptait une trentaine de chevaux et 4 ou 5 palefreniers. Parmi ces chevaux, il y en avait un qui se prénommaient Orgueil car il était le roi des saillies de la région ! La ferme faisait aussi travailler un vacher, très fier de son taureau connu comme « le loup blanc ».



**21** Nous voici arrivés au 26 rue de Moncel devant le domicile de Pierre, notre amoureux de Crespières. Il nous informe que sa maison, qui donne également sur la ruelle Nicaud, a été construite il y a 300 ans et appartenait avant à un menuisier qui fabriquait des cercueils.

**22** Dans cette même ruelle travaillait un autre menuisier, dans la maison couleur ocre qui a gardé son esprit « atelier ».

**23** Et en face, à l'angle de la rue de Moncel et d'Herbeville, travaillait M. Jadas, un bourrelier, qui cardait les matelas et faisait les selleries des fermes de la région. Cette maison a ensuite été transformée en cordonnerie puis en magasin d'outillage avant d'être habitée par des particuliers.

**24** Au n° 28 de la rue de Moncel, un marchand de journaux, également teinturier, était très apprécié des villageois.

**25** Et au numéro 44 se tenait une mercerie.



**26** A la place du coiffeur et institut de beauté actuels, se trouvaient une épicerie et son bistrot attenant. Un bistrot réputé pour son homard à l'américaine. L'eau nous en vient à la bouche !

Et savez-vous que juste après l'institut de beauté, dans le renforcement, les villageois pouvaient profiter d'une magnifique salle de bal le samedi et d'une salle de cinéma le mercredi ? Sans parler d'un orgue de Barbarie et parfois d'un orchestre ! Ce lieu appartenait à M. et Mme Berthelet, qui y ont même reçu l'actrice italienne Gina Lollobrigida !

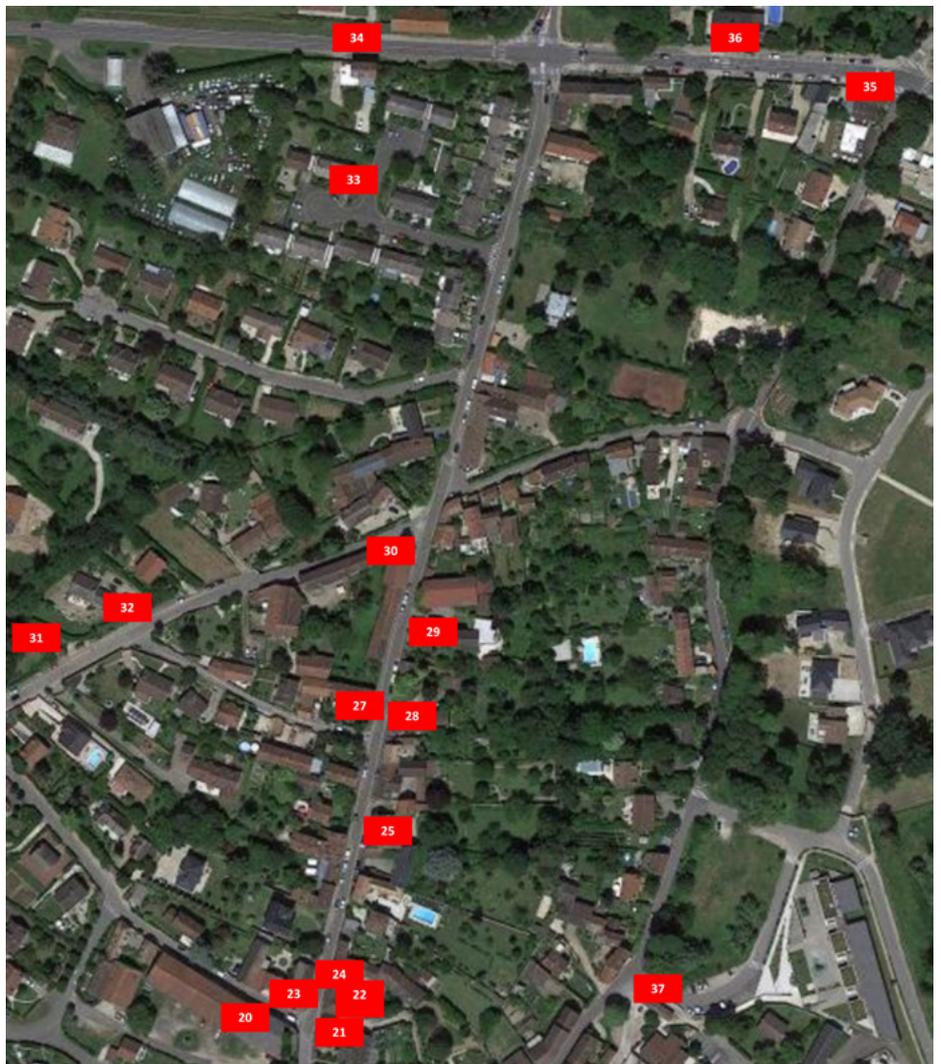


**27** A l'angle de la rue du Grand Trou et rue de Moncel, encore une belle ferme à signaler.

**28** Au numéro 54 de la rue de Moncel vivait M. Poisson, manager de Richard Anthony, ce chanteur français décédé en 2015 et connu entre autres pour son tube « J'entends siffler le train ».

**29** Aux numéros 56 et 56 bis, une ferme appartenant à la famille Berthelot, maraîchers.

Une autre ferme se trouvait en face du numéro 56. Elle appartenait à la famille Duval, maraîchers également. Les 5 vaches de la ferme étaient très appréciées. Ces 2 familles vendaient leur production au marché de Versailles. Pierre se souvient qu'il s'y rendait chercher son lait.



**30** A l'angle de la rue de Moncel et rue du Chemin aux bœufs, une ferme appartenant à la famille Poulain.

**31** A côté de l'arrêt de bus rue du Chemin aux bœufs, il y avait une réserve d'eau dit «le grand trou» où venaient s'abreuver les moutons mérinos (600 de la ferme St Benoît et 400 de la Ferme de la Haie). C'est aussi là que venaient s'abreuver les vaches qui venaient de Normandie pour être vendues à Poissy. Apparemment les Crespiérois eux-mêmes s'y baignaient !



**32** Pour l'anecdote, la chanteuse Sheila a habité au numéro 6 rue du Chemin aux boeufs pendant 3 ans. Et Alain Bashung a vécu quelques années à Crespières, au 12 Chemin de la Côte.

**33** A la place de la rue St Mathurin et rue du Saut du Cerf, pas de maisons mais des prés, un terrain de foot, des noyers à perte de vue et un espace où se tenait la fête foraine. Et pour les amateurs de foot, sachez que l'équipe de Crespières a gagné la finale de la Coupe de Paris !

Pierre nous raconte qu'il y avait aussi 2 restaurants sur la départementale 307 :

**34** « Chez Janou », en réalité un hôtel-restaurant appartenant à M. et Mme Corval et situé au numéro 25, à côté du garagiste.



**35** Et un restaurant de routiers (à la place du restaurant Moretti) tenu par 2 sœurs (Madeleine et Suzanne) et point de rendez-vous d'artistes tels que Georges Brassens, Juliette Greco, Georges Moustaki et Marcel Amont, pour ne citer qu'eux.

Pierre se souvient d'ailleurs qu'étant jeune il prenait son vélo pour livrer des commandes de viande au Moulin de la Bonde, où vivait Brassens, et à Montainville, où vivait Bourvil.



**36** La grande maison blanche au numéro 2 de la départementale (en face de Moretti) était l'ancien office notarial et la grange en face de l'abribus servait d'entrepôt de pierres de construction pour Versailles et la région.



**37** La maison des randonneurs en bas de la rue du Piège servait à l'origine de cellule de dégrisement où étaient envoyées les personnes trop imbibées ! La dernière personne qui y a séjourné avant sa fermeture a malheureusement mis fin à ses jours en ce lieu... par honte !!!

Pour finir, Pierre nous rappelle l'existence de 2 autres fermes toujours en activité : la ferme de Glatigny au 6 Hameau des Flambertins et la ferme De Launay sur la départementale, où vous trouvez la boutique « Les 2 Gourmands ».

Pour résumer, Crespières était donc un village déjà bien animé dans les années 40 :

- 9 fermes
- 8 bistros
- 3 épiceries (dont 1 qui faisait office de marchand de vins)
- 2 boulangeries
- 1 boucher
- 2 maçons
- 2 menuisiers
- 3 maréchaux-ferrants
- 1 ferrailleur
- 1 réparateur de machines agricoles
- 1 charron
- 1 bourrelier
- 1 teinturier
- 1 plombier
- 1 cordonnier

- 1 mercerie
- 1 droguerie
- 1 coiffeur
- 1 bureau de tabac
- 1 marchand de journaux
- 1 marchand de vêtements
- 1 poste-banque
- 1 cabinet médical
- 1 notaire
- 1 restaurant
- 1 hôtel-restaurant
- 1 cinéma
- 1 salle de bal

Voilà, notre balade est finie. Nous espérons que cet article vous aura divertit. Il reste certainement pléthore de choses à dire sur les commerces et la vie d'antan de notre village. Nous vous encourageons tous à interroger nos anciens, ils sont une mine d'informations ! Quelle chance avons-nous tous de vivre dans un aussi beau village, avec un aussi riche passé !

Anne & Hervé Welgan

## HISTOIRE

### Je me souviens : du téléphone automatique à la fibre

**1930** : Une révolution technologique permet aux Crespiérois de téléphoner en direct sans passer par les charmantes demoiselles du téléphone. Plus besoin désormais de faire appel aux opératrices en demandant le 22 à Asnières.

**2020** : 90 ans après, la fibre est déployée à Crespières. Un événement très attendu par les villageois !

D'ici quelques semaines, en demandant le branchement à notre opérateur, nous surferons sur le net à une vitesse incommensurable.

Hervé Welgan

#### REVUE MUNICIPALE

Recueil d'Études sur les Questions Éditoriales

Fondateur : Albert MONTHEUIL

Numéro 845

Avril 1930

##### LE TELEPHONE AUTOMATIQUE.

Le central automatique rural inauguré dernièrement par le Sous-Secrétaire d'Etat aux P. T. T. permet à des abonnés de se passer du concours des employées téléphonistes pour pouvoir communiquer à toute heure avec toute station téléphonique.

Cet appareil est un petit meuble grand tout au plus comme un buffet de cuisine accroché à un mur et qui branche tous les abonnés sur le bureau central, où nuit et jour quelqu'un veille. Le système du téléphone automatique qui dessert la région de Bonnières (Seine-et-Oise) sera étendu prochainement aux communes suivantes : Saint-Nom, Crespières, Villepreux, Grignon, Beynes, Plaisir, Neauphle-le-Château, Bois-d'Arcy, Pontchartrain, Trappes, Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, Châteaufort, Toussus-le-Noble, Buc, Les Loges, Bièvres, Mesnil-Saint-Denis, Davron, Feucherolles, Flan-court, Chavenay, Les Clayes et Bailly.

Extrait de la revue municipale d'avril 1930

## Le Centre Communal d'Action Sociale de Crespières reprend ses fonctions et se tient à votre disposition.

La nouvelle équipe du CCAS, composée de neuf membres, s'est réunie le samedi 21 novembre dernier, pour la mise en place du premier conseil.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Son rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social, pour tous publics.

Il offre une assistance aux personnes âgées afin qu'elles obtiennent les prestations sociales locales auxquelles elles ont droit.

Le CCAS participe à l'instruction des **demandes d'aide sociale légale**, gère l'**attribution d'aide extra-légale** facultative et anime des **actions de prévention sociale**.

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse, à l'isolement ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens.

N'hésitez pas à nous contacter si vous en avez besoin, auprès d'Anaïs Sédilot, à l'accueil en mairie.

L'équipe du CCAS

## Et si l'on continuait de converser malgré l'éloignement

Si vous souhaitez garder un contact avec vos ami(e)s, en cette période particulière où nous sommes tenus de rester à domicile, nous vous proposons notre aide pour la mise en place d'un groupe de conversation à distance.

Ainsi les ami(e)s choisis par vos soins, sont regroupés dans un groupe « Whatsapp » ou « Zoom », sur votre téléphone portable ou votre ordinateur.

Ainsi quel que soit le moment que vous aurez choisi, vous pouvez dialoguer à distance par téléphone avec eux, via un groupe de conversation, comme si vous vous retrouviez dans votre salon... sans la présence !

Si vous avez envie d'en savoir davantage, n'hésitez pas à nous joindre pour que l'on vous aide pour cette mise en place...

Pour tout renseignement, contacter l'équipe CCAS, en mairie, [accueil@mairie-crespieres.fr](mailto:accueil@mairie-crespieres.fr)

Véronique Bigard  
Pour le CCAS

## La téléassistance : comment ça marche ?

**Vous vivez seule et vous souhaitez appeler du secours en cas de besoin.**

La téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles.

En cas de problème, la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7

jours sur 7 en appuyant sur un médaillon ou une montre portée en permanence. Selon le degré d'urgence de la situation, un proche est contacté ou une intervention est déclenchée pour porter assistance à la personne en danger.

La téléassistance est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'équipe du CCAS, en mairie, [accueil@mairie-crespieres.fr](mailto:accueil@mairie-crespieres.fr)

Véronique Bigard  
Pour le CCAS



## Mon département des Yvelines à portée de clic



**Mon Département à portée de clic!**

- AUTONOMIE
- COLLÈGES
- LOGEMENT
- HANDICAP
- ENFANCE & FAMILLE
- INSERTION
- SANTÉ

**Votre Département vous propose un accès rapide à l'ensemble des aides et dispositifs qui vous concernent sur : 78-92.fr**



Yvelines - Hauts-de-Seine

**Le Département des Yvelines est résolument tourné vers l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants et le maintien d'une relation de proximité forte et dynamique entre les services de l'institution et les différents publics qu'elle sert au quotidien.**

**Plus simple et plus facile, les aides et services des Yvelinois sont réunis sur un portail unique qui recense l'ensemble des aides et des services couverts par les compétences départementales : [www.78-92.fr](http://www.78-92.fr)**

### Enfance et Famille

Vous cherchez à adopter ? Vous trouverez tous les renseignements sur les agréments et les démarches à effectuer.

Besoin de vous rendre dans un Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) ? 78-92.fr vous indique le centre le plus proche de chez vous et vous explique son rôle.

Les mamans trouveront des informations sur les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du département. À savoir que la prise de rendez-vous en ligne avec les PMI est désormais possible.

Vous pouvez également obtenir des renseignements pour devenir assistante familiale (famille d'accueil) ou assistante maternelle, trouver des

réponses, une aide, en cas de difficultés avec votre enfant, ou consulter les différents modes de garde pour les moins de 3 ans.

### Autonomie

L'autonomie, mission pilier du Département, couvre la majorité des aides et des services ouverts sur cet espace en ligne.

Vous y trouverez les aides en faveur des personnes âgées : la prise en charge des repas, l'accompagnement à la vie sociale, les aides ménagères, la prise en charge des frais d'hébergement en accueil de jour, les aides à la mobilité et aux transports, l'allocation personnalisée d'autonomie, la téléassistance départementale, les aides départementales pour l'adaptation d'un logement et le dispositif « DOMYCILE ».

Mais également les aides en faveur des personnes en situation de handicap : la prise en charge des repas, l'accompagnement à la vie sociale, les aides ménagères, l'accueil en établissement adapté, la prestation de compensation du handicap, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'aide humaine aux élèves handicapés, l'aménagement des examens et concours, les aides à la mobilité et aux transports, des informations sur le reclassement professionnel, sur le matériel pédagogique adapté et l'allocation compensatrice tierce personne.

### Action sociale

Les aides individuelles d'urgence, les aides à l'insertion sociale, le fonds d'aide aux jeunes, le revenu de solidarité active (RSA), l'aide au financement du permis de conduire, tous les renseignements sont répertoriés sur 78-92.fr pour vous aider au mieux dans vos démarches.

### Education et Jeunesse

Parents ou enfants peuvent se connecter selon leurs besoins : un lien pour l'inscription à la restaura-

tion scolaire, une aide pour la sectorisation grâce à un outil performant, des informations clés sur le développement du numérique dans les collèges et les aides spécifiques au public des jeunes.

Ce portail s'adresse aux particuliers, mais pas que ! Les professionnels sont aussi concernés.

Ce portail a également vocation à présenter l'ensemble des aides et subventions destinées aux professionnels.

Toute personne morale, collectivité, entreprise ou association se connecte sur la partie du portail dédiée aux professionnels et y retrouve la liste exhaustive des subventions ouvertes et qui les concernent dans les domaines des Solidarités bien sûr, mais aussi des projets culturels, d'entretien du patrimoine, des sports et des loisirs, de la voirie et des transports, du monde rural, et de la santé avec notamment les appels à projets pour le développement et la création de maisons médicales.

Chaque subvention, aide exceptionnelle, appel à projet publié donne une information vérifiée et précise sur la démarche à suivre, le calendrier d'ouverture de la subvention, et contient des liens personnalisés qui renvoient vers le portail subvention.

### Au plus près de vous

En plus de ce site internet complet, et en cas de besoin de renseignements ou d'aide pour monter votre dossier, n'hésitez pas à vous présenter en mairie aux horaires d'ouverture ou à nous contacter par téléphone ou par mail, votre Centre Communal d'Action Social (CCAS) sera ravi de vous aider.

Le Département des Yvelines

## Les associations face à la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire que traversent notre pays et bien d'autres, le monde associatif a su montrer sa capacité à se mobiliser pour accompagner l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics.

A Crespières, un grand nombre de bénévoles associatifs a toujours œuvré dans les associations pour maintenir ou créer du lien entre les habitants. Les activités de loisirs, culturelles ou sportives, les fêtes, les spectacles... sont autant de moyens, d'outils qui nous permettent de faire vivre ensemble les femmes et les hommes de notre commune.

Chaque année, vous, bénévoles, faites le nécessaire pour que les enfants, les parents, les jeunes, les séniors, puissent à travers une pratique artistique, sportive, sociale vivre des temps collectifs, se connaître, se rencontrer, se soutenir, s'entraider...

Vous avez, grâce à votre engagement de bénévoles, d'habitants et de citoyens, toujours su vous adapter, imaginer des solutions aux différents problèmes que vous devez tous les jours régler. Vous avez à chaque fois assumé vos responsabilités d'organisateur, d'employeur, de citoyen, de responsable associatif et aujourd'hui face à la COVID 19, l'équipe municipale reste mobilisée auprès de vous.

La COVID 19 et le confinement nous ont démontré que le lien social est un besoin VITAL, se voir « en vrai », rencontrer les autres, connus ou inconnus, créer des relations, parler, contester, rire, s'entraider est un besoin humain comme boire ou manger. Alors, au moment où des vagues de malheurs économiques, sociaux, médicaux sont annoncées, nous espérons rapidement le droit au collectif, à la rencontre, à la reprise des activités tant culturelles que sportives, toujours dans le respect d'un protocole sanitaire strict.

Aujourd'hui, plus encore qu'hier, nous voulons être actifs et solidaires, nous mobiliser face à la peur, à l'angoisse. Nous mettrons tout en place pour combattre d'éventuelles propagations de la COVID 19.

**Aujourd'hui, l'équipe municipale de Crespières souhaite réaffirmer son envie d'accompagner les associations crespéroises dans cette période difficile, nous sommes conscients que certaines sont en danger !**

Pour cela, nous nous engageons dès que cela sera autorisé à mettre à disposition les locaux autant que cela puisse se faire, week-ends et vacances scolaires afin de rattraper les cours qui n'ont pu se mettre en place tout au long de la période de confinement. Au travers des subventions attribuées par la commune aux associations, nous serons vigilants à l'état économique de chacune d'elles et comme nous nous y sommes déjà engagés lors du petit déjeuner des associations en octobre dernier, nous pouvons vous accompagner dans le suivi de trésorerie.

Pour réussir ce pari, nous devons agir ensemble : associations, communes, habitants. Travaillons de concert pour redonner une place prépondérante à la vie sociale, à la relation humaine, à la solidarité, à la liberté.

Myriam Guilmet

Pour la Commission Associations & Événementiel

## La magie de Noël avec l'AIPEC...

Malgré l'annulation du défilé et de l'horrible buffet d'Halloween, l'AIPEC ne s'est pas reposée sur ses lauriers et reviendra plus motivée que jamais pour un Halloween 2021 effrayant !!!

### L'arrivée des masques transparents

Les masques « sourires » tant attendus sont arrivés. Chacune des maitresses de maternelles et CP, ainsi que les 2 ATSEM de maternelle ont reçu jusqu'à 3 masques transparents. Nos enfants vont enfin pouvoir voir le charmant sourire des adultes qui les entourent. L'apprentissage des sons et de la lecture en sera amélioré ; les lectures et chants retrouveront un peu de magie !



### La venue du père Noël

Les membres de l'AIPEC sont très amis du Père Noël. Ce dernier a accepté à nouveau cette année de venir rencontrer, en exclusivité, les enfants de l'école de Crespières : distribution de chocolats et écoute attentive sur les souhaits des listes de Noël de chaque enfant ont été de la partie... pour le plus grand bonheur des petits et des grands.



### Un spectacle de fin d'année... en janvier...

Comme chaque année, l'AIPEC participe à l'enchantement de Noël dans l'école en finançant une représentation pour les primaires. Cette année le spectacle de Peter Pan du Théâtre de la Clarté est au programme. La représentation initialement prévue en décembre est reportée en janvier. Les enfants pourront rêver, imaginer, rire, s'amuser, voire, si cette pensée leur est suffisamment agréable, s'envoler, à grands renforts de projection vidéo, d'ombres chinoises, d'effets sonores et lumineux.

### Gonflés à bloc

Pleins d'idées en tête, l'AIPEC est prête à aborder 2021. Une année que nous souhaitons tout particulièrement faire rimer avec convivialité, bonne humeur et partage.

Au plaisir de vous retrouver très vite !

Nous vous souhaitons à tous, une Belle Année 2021.

L'équipe de l'AIPEC



**Des questions, des suggestions sur la vie scolaire ou les prochaines festivités, n'hésitez pas à nous contacter :**

**[aipec.crespieres@gmail.com](mailto:aipec.crespieres@gmail.com)**

ou via la boîte aux lettres bleue située à l'entrée de l'école

Notre site internet est à votre disposition :

**[www.aipec-crespieres.com](http://www.aipec-crespieres.com)**



## Jumelage du Pays de Gallie : finale de nos événements sportifs

L'épidémie de COVID-19 a bouleversé la vie de beaucoup de pays, mais aussi celle de notre jumelage. Le confinement dans nos deux pays nous a contraints d'annuler tous nos projets de rencontres et voyages. Nous le regrettons beaucoup tout comme nos amis de Rösrath qui s'étaient déjà inscrits à plusieurs événements.

Mais rien n'est perdu : nous avons décidé de reporter l'intégralité du programme 2020, la « Bürgerfahrt » et le voyage « Jumelage/œnologie » à l'année prochaine. Les dates seront communiquées ultérieurement.

Nous sommes très heureux que deux événements sportifs, qui ont une longue tradition dans notre jumelage, aient eu lieu en automne 2020 :

### TENNIS

Le tournoi de tennis ouvert à tous les habitants de nos quatre communes avait débuté le 8 mars 2020 avec 62 joueurs. La finale a seulement eu lieu le 20 septembre et c'était la plus longue de l'histoire de nos compétitions. Nous avons six finalistes, quatre de Feucherolles et 2 de Chavenay :

Tournoi Femmes : victoire de Héléne MIUS (Chavenay) contre Véronique RENARD (Chavenay).



Tournoi Hommes + 45 ans : belle victoire au Tie Break de M. PETRUSSENCKO (Feucherolles) contre Jérôme ALFONSI (Feucherolles).

Tournoi Hommes Open : une autre belle finale au Tie Break avec la victoire de Maxime GIROLLET (Feucherolles) contre Jean François PARRENO (Feucherolles).

### GOLF

Le 10 octobre, le Golf de Fourqueux nous a accueilli avec la formule Stableford individuel en Shotgun, démarrage à 8h30. Le soleil a réconforté les 29 joueurs du Jumelage et du Club pour affronter le terrain devenu très lourd après les fortes pluies. Des résultats moyens, mais une excellente carte d'Anthony Viaux avec 35 pts. Bruts, donc 73/72 du parcours, BRAVO ! Nous avons 3 séries mixtes.

Les gagnants :

1er brut : A. Viaux ;

1ère série net : F. Miaux, B. Brevet, JL Rostaing ;

2ème série net : V. Bazin, D. Bazin, S. Fehrenbacher ;

3ème série : F. Leprince, P. Baudoin, M. Deprez.

Les paniers du terroir offerts par la Ferme de Gally ont été fortement appréciés. Rendez-vous l'année prochaine au même endroit, si possible avant l'été.

Malgré cette situation sanitaire difficile nous maintenons constamment le contact avec nos amis à Rösrath et ce n'est pas la Covid-19 qui nous fera oublier tout ce que nous avons pu faire et vivre ensemble dans l'esprit de l'amitié européenne.

Le Comité de jumelage



Contacts :

**Margaret de Fraiteur**  
06 13 80 56 82

**Angelika Schieren**  
06 81 86 35 36



## Bibliothèque de Crespières

Chères adhérentes, chers adhérents,

C'est avec un plaisir non dissimulé que nous voyons s'éloigner l'année 2020 avec son lot de contrariétés en tous genres...

Après un essai concluant avec un petit groupe de fidèles, l'équipe, s'efforçant toujours de vous servir au mieux, a mis en œuvre le «Click and Collect», son plus vif souhait étant que la bibliothèque, réouverte depuis le samedi 28 novembre, le reste dans de bonnes conditions, malgré un protocole sanitaire imposé par les autorités probablement pour de longues semaines encore.

Durant le dernier trimestre de l'année, nous avons suivi les sorties de nouveaux titres et les prix littéraires et, comme d'habitude, nous avons devancé les choix des jurys.

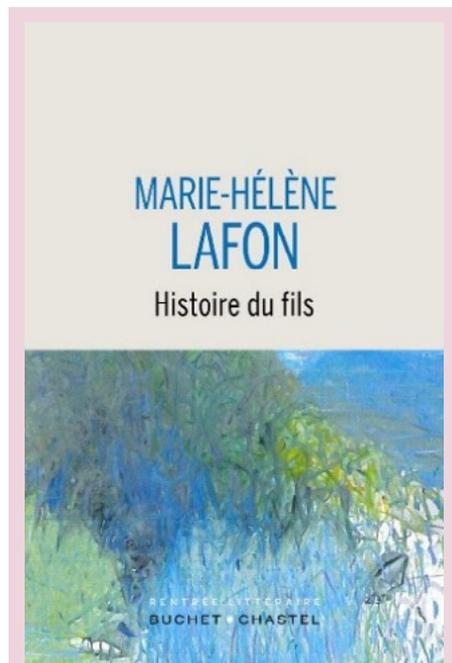
Vous pouvez consulter les nouveautés sur la bande passante du site «[www.lireacrespieres.fr](http://www.lireacrespieres.fr)», ainsi que la liste des livres, des revues et tous renseignements utiles.

Notre plus belle satisfaction, c'est de vous accueillir toujours plus nombreux à la bibliothèque et dans les activités que nous vous proposons, Cercle de lecture, Club de bridge, Club des Seniors.

Nous avons le projet, en lien avec la micro-crèche, malheureusement retardé pour des raisons que nous regrettons tous, de consacrer quelques heures de lecture aux tout-petits et pour lequel l'une de nos bénévoles est prête à apporter son concours avec grand plaisir.

**Au seuil de cette nouvelle année,  
à tous nos amis lecteurs, bridgeurs,  
d'ici et d'ailleurs  
à toutes les Crespiéroises  
et tous les Crespiérois  
l'équipe de la bibliothèque  
adresse ses vœux les plus sincères  
pour 2021.**

L'équipe de la bibliothèque



La romancière Marie-Hélène Lafon poursuit son œuvre avec un treizième roman, «Histoire du fils», l'écrivaine nous embarque dans une fresque familiale, qui embrasse un siècle d'histoire.

L'histoire : elle commence par un drame le jeudi 25 avril 1908 à Chanterelle, petit village du Cantal. Armand, quatre ans, se réveille, impatient de rejoindre sa nounou Antoinette dans la cuisine, pendant que son frère jumeau, Paul, dort toujours. Ici la vie est rythmée par les lessives qui durent deux jours, les colères du père, la grande toilette du samedi soir, les dictons de la tante Margueritte et le carillon de la salle à manger, qui quand il sonne la demie de huit heures, autorise Armand à se lever. Dans la cuisine l'eau de la lessive a été mise à bouillir. Quand Armand descend se jeter dans les jambes d'Antoinette, l'élan de ce début de journée «s'achève dans un cri déchiré qui réveille Paul».

C'est ensuite à André que l'on s'attache, le fils né de Paul encore mineur, avec Gabrielle, de 20 ans son aînée, l'infirmière du lycée d'Aurillac où il est pensionnaire. André, enfant «lumière», est élevé à Figeac avec ses cousines par sa tante Hélène, la sœur de Gabrielle, et son mari Léon. André ne sait rien de son père et ne voit sa mère biologique qu'une seule fois par an, pendant l'été, quand elle descend de Paris...



C'est l'histoire d'un père qui élève seul ses deux fils. Les années passent et les enfants grandissent. Ils choisissent ce qui a de l'importance à leurs yeux, ceux qu'ils sont en train de devenir. Ils agissent comme des hommes. Et pourtant, ce ne sont encore que des gosses. C'est une histoire de famille et de convictions, de choix et de sentiments ébranlés, une plongée dans le cœur de trois hommes.

Laurent Petitmangin, dans ce premier roman fulgurant, dénoue avec une sensibilité et une finesse infinies le fil des destinées d'hommes en devenir.

## Pourquoi un VACCIN contre la COVID 19 ?

Par Docteur Nicolas TABARY, anesthésiste réanimateur, Chef du Service d'Anesthésie Réanimation et des Blocs opératoires de l'Hôpital Poissy Saint-Germain-en-Laye.

Comme tout médicament un vaccin est évalué sur son rapport bénéfice/risque avant d'obtenir son AMM (autorisation de mise sur le marché).

Pour rappel, le SARS-COV2 a été responsable de plus de formes bénignes que de décès.

**Le vaccin doit donc être sûr et efficace ; l'erreur n'est pas acceptable.**

La vaccination doit être efficace avant tout chez les personnes âgées, où la mortalité est la plus élevée.

Dans la course au vaccin, certaines étapes restent **incontournables** avant autorisation, d'où les délais d'obtention :

- Phase 1 : test de sécurité sur un petit groupe d'individus volontaires (juillet 2020 pour le vaccin Pfizer)
- Phase 2 : essais d'efficacité plus importants
- Phase 3 : essais d'efficacité ET d'INOCUITE à grande échelle (> 40 000 individus pour le vaccin Pfizer)

**Tous les vaccins qui nous sont proposés sont obligatoirement testés selon cette procédure.**

**Mode de fonctionnement de la maladie :**

Le virus rentre dans la cellule et provoque la maladie. L'organisme réagit pour éliminer le virus en créant des anticorps et des cellules qui tuent le virus. C'est l'association de l'attaque du virus et de la réaction de l'organisme qui font les symptômes de la maladie.

**Mode de fonctionnement de la réponse de l'organisme :**

L'organisme fabrique deux types de défenses :

- Une Immunité humorale ; les anticorps IgG et IgM présents dans le

sang qui y persistent plusieurs mois (mis en évidence pas les tests sanguins dit « sérologiques »)

- Une immunité cellulaire ; les Lymphocytes B qui sont fonctionnelles et confèrent une immunité robuste en sécrétant des anticorps dès l'apparition du virus.

**L'ARN et l'ADN :**

C'est l'identité de tout élément vivant. Les traitements par ADN et ARN sont étudiés depuis plus de 10 ans et font déjà partie du traitement de

certains cancers. Les vaccins contre la rougeole ou les oreillons utilisent également cette avancée scientifique depuis de nombreuses années.

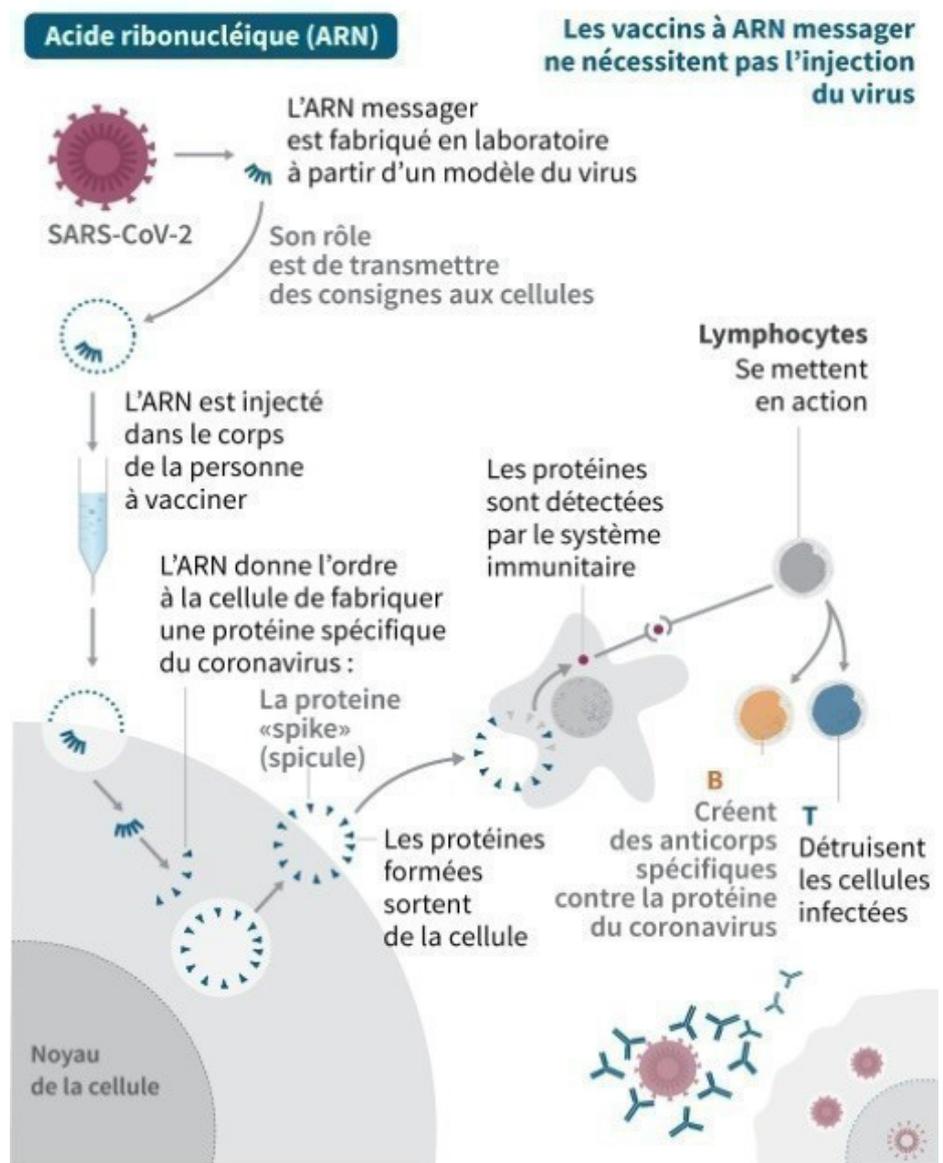
Le Vaccin COVID-19 du type proposé par Pfizer : cf schéma 1

Il utilise l'ARN de la protéine porteuse du SARS-COV2 fabriqué en laboratoire pour déclencher les défenses naturelles de l'organisme.

L'ARN dit « messenger » transmet des consignes à la cellule.

## Des vaccins via instruction génétique

Les vaccins de Moderna et Pfizer sont tous deux des **vaccins à ARN messenger**.



Sources : Vaccine pipeline, Nature, pfizer.co.uk, modernatx.com

L'ARN du SARS-COV2 est fabriqué en laboratoire à partir d'un modèle du virus. Il est injecté dans le corps de la personne à vacciner. L'ARN donne l'ordre à la cellule de fabriquer **une protéine spécifique du coronavirus : la protéine « spike »**. Cet élément à la surface du virus n'est pas le virus et n'a pas la toxicité du virus. Quand cette protéine sort de la cellule, notre système immunitaire reconnaît la protéine comme étrangère et fabrique des anticorps spécifiques contre cette protéine. L'organisme va également produire des cellules dites « mémoire B » capable de sécréter rapidement de nouveaux anticorps en cas de nouvelle infection. Ainsi, quand le virus viendra contaminer l'organisme, son système immunitaire sera préparé et **attaquera plus rapidement le virus pour le rendre inoffensif**.

#### Efficacité du vaccin (cf courbe)

Le vaccin n'empêche pas d'être infecté. Il empêche d'être malade en préparant à l'avance les défenses immunitaires de l'organisme qui détruiront le virus dès la contamination.

La protection acquise par le vaccin est toujours comparée à un traitement neutre dit « placebo ».

Sur la courbe d'évolution des contaminations après vaccination, on voit :

- qu'après une **première injection** le nombre d'infections à COVID diminue de 50% (1<sup>ère</sup> courbe en rouge) ; sur 4000 patients ayant reçu une 1<sup>ère</sup> injection de vaccin, on ne constate plus que 39 cas contre 82 dans un échantillon de population identique non vacciné

- après la **deuxième injection**, le nombre d'infections à COVID tombe à 9 contre 172 toujours dans l'échantillon de population non vaccinée soit 95% d'efficacité (2<sup>ème</sup> courbe rouge)

Les **effets secondaires** ont été répertoriés. Ils sont modérés dans leur intensité et rapidement résolutifs, à type de réactions locales, de douleurs musculaires disparaissant en 1 ou 2 jours, ou de ganglions disparaissant en moins d'un mois.

Comme tout médicament, il peut provoquer des réactions allergiques.

Il faut donc être prudent chez les gens ayant déjà présenté des réactions allergiques avérées à un produit

#### La Stratégie vaccinale en France

1. Les résidents des EPHAD, et les professionnels à risque y travaillant

2. Toutes les personnes de plus de 75 ans, puis celles âgées de 65 à 74 ans en priorisant celles qui présentent des comorbidités ; puis les professionnels de santé de + de 50 ans et/ou présentant des comorbidités

3. Les personnes à risque du fait de leur âge ou de comorbidités ; les professionnels de santé non vaccinés antérieurement, les professionnels de secteurs essentiels

4. et 5. Les personnes non vaccinées antérieurement, en priorisant les personnes vivant ou travaillant dans des espaces confinés

La propagation du virus se faisant essentiellement d'être humain à être humain, c'est l'adhésion de la population à cette stratégie qui reste le garant de son efficacité.

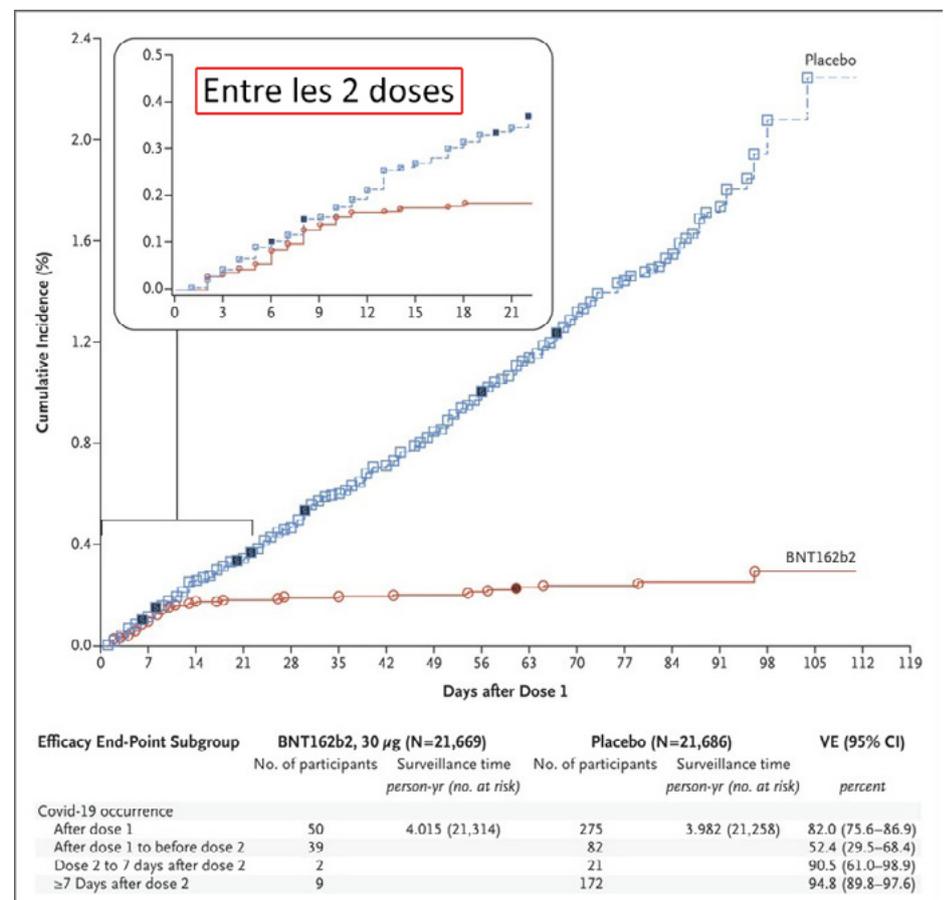
#### Références :

- Covid 19 « le Vaccin » Dr Welker CHIPS-GHT Yvelines Nord 14/12/2020

- Vaccine Pipeline Nature Pfizer. co.UK/Moderna APF

- Polack F.P. New England Journal of Medicine

-H.A.S. 27/11/2020



## Le Cabinet d'ostéopathie fête ses 5 ans

Le 22 février 2016, j'inaugurais mon cabinet d'ostéopathie à Crespières et je souhaite à l'occasion de cet anniversaire des 5 années remercier tous les Crespiérois et Crespiéroises pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

L'ostéopathie est une méthode de soins qui s'emploie à déterminer et à traiter les restrictions de mobilité qui peuvent affecter l'ensemble des structures composant le corps humain.

« Ma pratique repose sur des mobilisations douces des différents tissus du corps (muscles, ligaments, os, viscères), dans le but d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie du patient. Les manipulations sont adaptées à chaque patient, toujours dans le respect des tissus du corps. »

Je reçois en consultation adultes, sportifs, enfants et nourrissons ainsi que les femmes enceintes (formation en périnatalité).

Consultations sur rendez-vous au cabinet (possibilité de consultations à domicile).

Chloé Michel



**Chloé Michel**

3 bis route départementale 307 - 78121 Crespières

**06 84 65 74 28**

**chloe.michel.osteo@gmail.com**

**www.osteopathe-crespieres.fr**

## Des massages pour le corps et l'esprit

Je suis Masseur Kinésithérapeute et Relaxologue. J'exerce à Crespières depuis plus de 20 ans. Je suis spécialisée en massage et en relaxation.

Pourquoi la relaxation ?

C'est le cerveau qui commande le corps tout entier. Il est donc naturel que de fortes douleurs physiques perturbent l'équilibre psychique, et inversement, puisque corps et esprit sont indissociables. La relaxation agit sur les ondes cérébrales, permettant un relâchement du corps, un apaisement de l'esprit, accompagnant ainsi le travail des mains.

Je m'adresse aussi bien à des adultes qu'à des enfants à partir de 7 ans. J'accompagne mes patients par la parole et par le toucher de mes mains.

Autrefois dans le centre de Crespières, mon cabinet est maintenant implanté au moulin de la Bonde à la sortie de Crespières en direction de Beynes.

Aude Darthoit



**Aude Darthoit**

**Masseur Kinésithérapeute Relaxologue**

Le Moulin de la Bonde - RD198 - 78121 Crespières

**06 33 38 34 93**

## Zen.r.ji

Offrez-vous une expérience SENSORIELLE grâce au SOIN EMOTION en 3 dimensions :

- AROMATIQUE : la puissance des huiles essentielles
- OLFACTOTHERAPIE : le pouvoir du parfum
- CHROMOTHERAPIE : la symbolique couleur

En janvier et février, à partir de 2 produits achetés en ligne ou en direct, je vous offre :

Une séance couleur suivie d'un gommage en cabine (30 min) au Sel de l'Himalaya 100% naturel, huile végétale de sésame et aux huiles essentielles.

Appelez-moi pour votre rdv.

Zen.r.ji - [www.zenrji.com](http://www.zenrji.com)

5 chemin des Fours à Chaux  
78121 Crespières

06 16 66 79 32 - [sabine@zenrji.fr](mailto:sabine@zenrji.fr)

(Zen.r.ji)



## La Caverne des Artistes



Chers amis crespérois, nous allons malheureusement devoir attendre encore un peu afin d'avoir le plaisir de se retrouver autour d'une bonne crêpe. Nous tenions à vous remercier ainsi que la municipalité pour votre amitié et votre soutien indéfectible depuis les prémices de la crise sanitaire.

Prenez soin de vous. Nous vous souhaitons une excellente année 2021.

Hâte de vous retrouver.

Aude et Sandra



## Femmes des Territoires Grand Ouest Versailles

Sandrine Deliry (Chavenay) et Cécile Mailhos (Crespières) lancent la coordination Femmes des Territoires Grand Ouest Versailles jeudi 28 janvier 2021 à 18h.

### S'entraider pour entreprendre au féminin

Femmes des Territoires est un réseau national d'entraide féminin qui facilite la création d'entreprises et favorise la mise en lien de toutes les femmes, quel que soit leur statut. Fort de son succès dans les 5 départements bretons, Femmes de Bretagne et la Fondation Entreprendre, ont lancé en 2019 Femmes des Territoires, sous la présidence de Marie Eloy.

BPI France, BNP Paribas, Axa et Yves Rocher sont partenaires du réseau.

Entraide, partage de compétences, d'expériences et bienveillance sont les valeurs du réseau pour favoriser la réussite entrepreneuriale de toutes les femmes. Des communautés collaboratives se créent en France avec pour objectif de réunir 75000 femmes d'ici 5 ans. Il en existe dorénavant une juste à côté de chez vous.

### Partagez et ne soyez plus seule !

Vous avez besoin d'un coup de pouce, vous rencontrez une difficulté, sollicitez en toute simplicité la communauté locale pour recevoir avis, conseils et encouragements. Partagez vos expériences et vos compétences : la contribution de chacune fera le succès de toutes.

Organisez ou participez à des événements près de chez vous et partout en France : gagnez en expertise et ne soyez plus seule ! Grâce à Femmes des Territoires vous pouvez coopérer par communauté en fonction de votre localisation, de vos affinités et de vos secteurs d'activité. Vous disposez d'une vitrine pour présenter votre projet ou votre activité.

Vous y retrouverez également des portraits de femmes inspirantes, un agenda d'ateliers, une façon simple d'élar-

**OUVERTURE COORDINATION  
GRAND OUEST  
VERSAILLES (78)**

Judi 28/01/2021  
De 18h à 19h  
En ligne - sur Zoom

Le réseau d'entraide arrive prochainement en Île-de-France !  
Découvrez-le avec **Cécile MAILHOS**, **Sandrine DELIRY**,  
coordinatrices, et **Céline ANDRÉ**, déléguée générale.

Inscrivez-vous ici : <https://bit.ly/gdouestversailles2021>  
ou par e-mail :  
[grandouestversailles@femmesdesterritoires.fr](mailto:grandouestversailles@femmesdesterritoires.fr)

Femmes Territoires

[www.femmesdesterritoires.fr](http://www.femmesdesterritoires.fr)

gir votre communauté et de communiquer directement avec les autres membres. Le réseau Femmes des Territoires est à la fois local et physique et, national et digital. Visitez le site de Femmes des Territoires pour plus d'informations : <https://www.femmesdesterritoires.fr/>

### Sur le territoire de la Plaine de Versailles

Femmes des Territoires Grand Ouest Versailles couvre le secteur triangulaire allant de Bailly à l'Est à Maule à l'Ouest et Plaisir au Sud. Les femmes en réflexion de reconversion, celles porteuses de projets, celles ayant déjà créé, celles démarrant leur vie professionnelle ou celles souhaitant aider des communes de Bailly, Noisy-le-Roi, Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Feucherolles, Davron, Crespières, Mareil-sur-Mauldre, Herbeville, Maule, Bazemont, Montainville, Andelu, Beynes, Thiverval-Grignon, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux et des communes voisines sont invitées au lancement de la coordination.

Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 28 janvier 2021 à 18h. Céline André, Déléguée Générale du réseau national de Femmes des Territoires sera avec nous. Inscrivez-vous auprès de :

[grandouestversailles@femmesdesterritoires.fr](mailto:grandouestversailles@femmesdesterritoires.fr)

C'est pour vous !

## Aureglia et Fils

Cet hiver, le point de vente est ouvert le samedi toute la journée et le dimanche matin.

Nos nouveautés :

- Nous distribuons les produits de collègues bio du 78 : farine, lentilles, fromages...

- Nous préparons des paniers sur commande. Pour connaître la liste des produits disponibles et effectuer une réservation, merci d'envoyer un mail à : [joel.aureglia@outlook.fr](mailto:joel.aureglia@outlook.fr)

### Horaires du point de vente :

- Dimanche matin
- Samedi toute la journée.

Lieu-dit Les Beurres, RD 307  
78121 Crespières

## Des élues au Sénat

Le vendredi 2 octobre 2020, une vingtaine d'élues des Yvelines (dont Agnès Tabary) ont été conviées à un petit-déjeuner au Sénat par la sénatrice Marta de Cidrac pour évoquer la place des femmes dans l'administration et le monde professionnel.

Après une rapide prise de contact, Fabien Tastet, président de l'AATF (Association des Administrateurs Territoriaux de France) nous a éclairés sur le rôle de son association, et sur celui des administrateurs dans les métropoles de plus de 50,000 habitants, mais aussi dans les intercommunalités, communautés de communes. Puis Françoise Belet, Déléguée Nationale AATF en charge de l'Égalité professionnelle Femmes-Hommes, nous a dressé

le tableau de la réalité des différences de traitements, à la fois en matière d'évolution de carrière et d'évolution salariale, au sein de la Fonction Publique entre les Femmes et les Hommes, malgré les politiques mises en place depuis quelques années. Celles et ceux qui le souhaitent se sont ensuite exprimés sur ce sujet, faisant part de leurs expériences personnelles de même que des réflexions que cela générerait. Le temps est passé à toute allure, les avis divergeaient ou convergeaient, pour ou contre les quotas, la solitude dans des métiers « masculins », la difficile négociation salariale, la persistance d'attitudes et commentaires sexistes, etc ; mais tous ont senti l'intérêt de se réunir pour échanger. Rendez-vous est pris pour 2021.



## INFORMATIONS PRATIQUES ET ADMINISTRATIVES

### Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

**BOSCHER Maurice Antonin le 28/09/2020**

**RICOUL Patrick Jean le 16/10/2020**

**PIETRARU Janeta Elena le 05/11/2020**

**MAUGEY Alain Gérard le 22/11/2020**

**CAFFIN Armelle le 30/12/2020**

Que toutes les familles éprouvées soient assurées de nos sincères condoléances.

### Naissances

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :

**ROZEMOND Ronan Ronald Daniel Victor le 03/10/2020**

**PATUREL Paul Jean-Michel Robert le 21/10/2020**

**STOLTZ Charlie Serena Nicole le 24/10/2020**

**RUMIANO Milan Mathieu Florian le 23/11/2020**

Nos vives félicitations aux parents et tous nos vœux de santé et de bonheur aux nouveaux-nés.

## Collecte des déchets verts

Collecte tous les lundis du :  
**à partir du 29 mars 2021**

## Collecte des encombrants

**Jeudi 10 juin 2021**

## Consultations juridiques

Un samedi tous les 2 mois de 9h à 11h30,  
à la mairie de Crespières.

**samedi 27 mars 2021**

**samedi 29 mai 2021**

Prendre RDV au 01 30 54 44 12.

## Mairie et agence postale

### Les horaires

Lundi : fermé

Mardi : 9h-11h30 / 14h30-17h

Mercredi : 9h-11h30 / 14h30-17h

Jeudi : 14h30-17h

Vendredi : 9h-11h30 / 14h30-17h

Samedi : 9h-12h

### Nous joindre

Place de l'Église  
78121 Crespières

Tel : 01 30 54 44 12  
Fax : 01 30 54 58 19

[accueil@mairie-crespieres.fr](mailto:accueil@mairie-crespieres.fr)

[www.crespieres.fr](http://www.crespieres.fr)

## Conseil municipal

Les prochains conseils  
municipaux auront lieu :

**mercredi 10 février 2021**

**lundi 29 mars 2021**

à 20h00 à la mairie.

Pensez à vous inscrire à la newsletter sur le site de la mairie : [www.crespieres.fr](http://www.crespieres.fr)